

VISITE DU PAPE LÉON XIV EN ALGÉRIE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, M. ABDELMADJID TEBBOUNE, A PLACÉ L'ALGÉRIE DANS LA PLUS GRANDE DIMENSION DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX POUR LA PAIX UNIVERSELLE



Des analystes et des experts en dialogue interreligieux ont mis l'accent, lors d'une émission, diffusée sur les ondes de la Radio nationale, consacrée à la récente visite historique, première du genre en Algérie, du Pape Léon XIV, sur la grande importance de cet événement historique qui a attiré une audience planétaire, dont les analyses des observateurs internationaux étaient unanimes quant à sa grande dimension dans le dialogue interreligieux.

ORGANISATION D'UN COLLOQUE À LAGHOUAT

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU CŒUR DU DIALOGUE ENTRE DROIT ET CHARIA

Hier, c'était la clôture du 19e colloque international sur « les enjeux du commerce électronique entre la charia et la loi », qui a été organisé au siège du califat général de la Tariqa (confrérie) Tidjania dans la ville d'Ain Madhi, dans la wilaya de Laghouat, au défunt moudjahid Sidi Abdeldjebar Tidjani.

Par Ikram Haou

Cette 19e édition, intitulée « Le commerce électronique entre les préceptes de la charia et les dispositions juridiques : défis actuels et perspectives futures », a connu la présence de conférenciers et d'adeptes de la Tidjania venus de plusieurs régions de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud du pays, ainsi que de l'étranger. À noter que ce rendez-vous scientifique a été organisé en coordination avec le Centre universitaire Chérif Bouchoucha d'Afflou, le Centre de recherche en sciences islamiques et de civilisation, la direction des affaires religieuses et des wakfs de Laghouat, ainsi que le Centre national spécialisé dans les affaires religieuses et des wakfs Sidi-Ahmed Tidjani à Ain Madhi.

À cette occasion, le calife général de la Tariqa Tidjania, cheikh Sidi Ali Belarabi, a déclaré que cette rencontre s'inscrit dans le rôle scientifique et spirituel de la zouïa Tidjania, tout en insistant sur l'importance d'accompagner les évolutions économiques et technologiques selon une vision isla-



mique wassatiyya, respectueuse des valeurs et en adéquation avec les exigences de l'époque actuelle. De plus, il a ajouté que le califat général de la Tariqa a ouvert des espaces de dialogue scientifique susceptibles de contribuer à proposer des solutions concrètes aux défis actuels.

En outre, M. Haroun Daoudi, directeur régional du commerce à Ouargla (DRC) et représentant du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, a indiqué que « l'Algérie a franchi de

grandes étapes en matière de développement du commerce électronique, considéré comme l'un des piliers majeurs de la nouvelle économie ». D'après lui, le développement du commerce électronique est soutenu par un cadre juridique et réglementaire intégré, ainsi que par des programmes de numérisation ambitieux visant à moderniser le secteur, à renforcer la transparence et à protéger le consommateur.

Ainsi, il a ajouté que, pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire

d'intégrer un cadre scientifique, juridique et réglementaire garantissant la conformité des pratiques commerciales modernes avec les principes de la charia, fondés sur la justice, l'intégrité et la protection des droits.

Les transformations numériques accélérées ont fait du commerce électronique l'une des formes les plus marquantes de l'économie moderne, en raison des changements fondamentaux qu'il a induits dans les concepts de contrats et d'échanges, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays, a déclaré le Dr Mounir Guettel, directeur du Centre universitaire d'Afflou.

Rappelant que ce 19e colloque international a débuté jeudi 16 avril et s'est poursuivi jusqu'au samedi 18 avril, il a constitué une occasion d'aborder les problématiques du commerce électronique et de formuler des recommandations en faveur d'une pratique rigoureuse dans ce domaine vital, tout en renforçant la confiance, en assurant le suivi des évolutions et en préservant la référence religieuse.

I.H

JEUNESSE

LANCEMENT DES "TRIBUNES LIBRES POUR LA PRÉVENTION CONTRE LA DROGUE"

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui a présidé samedi à Alger le lancement des "Tribunes libres pour la prévention contre la drogue", un programme qui vise la sensibilisation et la protection des jeunes contre ce fléau.

Organisée par l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie et l'Association des anciens Scouts musulmans algériens (SMA), sous le slogan "Un jeune conscient .. Une société sans drogue", l'initiative consiste en des dialogues directs tout au long de l'année entre les membres du mouvement scout et les jeunes sur tout le territoire national, dans l'objectif de les sensibiliser aux dangers de la drogue et de mettre en lumière les efforts déployés par l'Etat pour combattre ce fléau.

Dans une déclaration à la presse, M. Hidaoui a expliqué que cette activité s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, qui, a-t-il ajouté, a permis un "bond qualitatif" en faisant de l'action préventive "une activité quotidienne durable et non pas conjoncturelle".

Le ministre a souligné la nécessité d'intensifier les efforts de prévention et de sortir les jeunes de

l'oisiveté en les structurant dans des institutions éducatives et en les impliquant dans des activités sportives, intellectuelles et scientifiques.

M. Hidaoui a mis l'accent sur l'engagement du ministère à intégrer le slogan de lutte contre la drogue comme élément essentiel dans les camps d'été de cette année, dont l'objectif du secteur est d'en faire bénéficier "un demi-million d'enfants".

De son côté, le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie M. Tarek Kour, a expliqué que cette initiative vient en concrétisation des orientations du président de la République visant à se rapprocher de la catégorie des jeunes, et du programme tracé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention contre la drogue.

Il a souligné que ces tribunes placent les jeunes au cœur de la campagne de sensibilisation, en leur permettant de s'adresser à leurs pairs en langage direct et réaliste.

L'Office poursuit, en coordination avec les différents secteurs et acteurs, l'intensification de ses activités en matière de sensibilisation à travers tout le territoire national, a-t-il ajouté, précisant que l'Algé-

rie mène, en sus de ses efforts nationaux, un front international, en matière de lutte contre la drogue notamment avec l'apparition de nouvelles substances et produits psychotropes non inscrits sur les tableaux internationaux en dépit de leur impact direct sur les jeunes.

Pour sa part, la déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Cherfi a insisté sur l'aspect législatif, citant notamment les lois promulguées en 2025 et 2026 qui ont renforcé la protection des enfants, notamment le décret exécutif fixant les conditions et les modalités de dépistage de l'usage de stupéfiants et/ou de substances psychotropes dans les établissements éducatifs, faisant état à cette occasion du lancement "d'une cellule de veille cybernétique" pour protéger les enfants des contenus malveillants via l'espace numérique. Le Commandant général des anciens des SMA, Mustapha Saadoun a souligné que l'adhésion du mouvement à cette initiative intervient dans le contexte de la poursuite de son rôle éducatif et de sensibilisation, à travers l'action de terrain et la sensibilisation des jeunes.

RA

SOLIDARITÉ NATIONALE

LANCEMENT D'UN CONCOURS NATIONAL D'ACCÈS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE AU PROFIT DES CORPS DE L'ADMINISTRATION DU SECTEUR

Le lancement officiel d'un concours national d'accès à la formation spécialisée destiné à plusieurs corps de l'administration du secteur de la Solidarité nationale a eu lieu, samedi à Alger, pour pourvoir 400 postes pédagogiques, indique un communiqué du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme.

"Dans le cadre de la politique sectorielle visant à renforcer le système des ressources humaines qualifiées dans le secteur de la Solidarité nationale, et en concrétisation des orientations stratégiques visant à améliorer la qualité et l'efficacité du service public au profit des catégories prises en charge, le Secrétaire général du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, M. Zouhir Chettah, chargé par le ministre du secteur, Mme Soraya Mouloudji, a présidé la cérémonie de lancement officiel du concours national d'accès à la formation spécialisée, destiné à plu-

sieurs corps de l'administration du secteur de la Solidarité nationale, pour pourvoir 400 postes pédagogiques", précise le communiqué.

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la dynamique de réforme engagée par le secteur, visant à promouvoir la compétence professionnelle des ressources humaines et à renforcer les parcours de formation spécialisée, en attirant une élite de compétences capables de suivre les transformations accélérées que connaît le système de prise en charge, ajoute la même source.

Cette démarche s'inscrit "dans le cadre d'une vision globale visant à élargir le tissu institutionnel du secteur à travers la mise en place de nouvelles structures et centres, ainsi que le développement des outils d'intervention sociale, garantissant ainsi un service public plus efficace et performant".

"Le nombre de candidats retenus pour participer à ce concours a atteint 919, répartis sur sept corps",

précise la même source, ajoutant que "les épreuves se dérouleront au niveau des centres nationaux de formation et de leurs annexes, à travers quatre centres d'examen, à savoir Alger, Constantine, Saïda et Biskra, et ce les 18 et 19 avril 2026".

Tous les candidats ayant obtenu la moyenne requise seront qualifiés pour accéder à l'épreuve orale, prévue les 16 et 17 mai 2026.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, le ministère a mobilisé l'ensemble des moyens humains et matériels en mettant en place un plan organisationnel rigoureux et intégré couvrant les différentes étapes du concours, avec l'aménagement des espaces d'examen répondant aux normes pédagogiques et techniques en vigueur, permettant ainsi le déroulement des épreuves écrites et orales dans les meilleures conditions d'organisation, conclut le communiqué.

RA

VISITE DU PAPE LÉON XIV EN ALGÉRIE

L'ALGÉRIE DANS LA PLUS GRANDE DIMENSION DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX POUR LA PAIX UNIVERSELLE

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a placé l'Algérie dans la plus grande dimension du dialogue interreligieux pour la paix universelle.

Des analystes et des experts en dialogue interreligieux ont mis l'accent, lors d'une émission, diffusée sur les ondes de la Radio nationale, consacrée à la récente visite historique, première du genre en Algérie, du Pape Léon XIV, sur la grande importance de cet événement historique qui a attiré une audience planétaire, dont les analyses des observateurs internationaux étaient unanimes quant à sa grande dimension dans le dialogue interreligieux.

Cette visite a porté sur le discours de la paix, de la fraternité, du respect des peuples, du respect d'autrui et du respect des nations, ce qui a suscité autant de réactions politiques et médiatiques de par le monde, reconnaissant à l'Algérie, un pays vecteur et curseur de stabilité, d'apaisement et de sérénité.

"Des leçons ont été données par l'Algérie en termes de symbolique, en termes de messages, même des messages subliminaux", a relevé le Recteur de la Grande mosquée de Paris, M. Chemseddine Hafiz, ajoutant "qu'en Algérie, on pourrait porter les messages de ces deux dates du 12 et 13 avril pour que le monde puisse développer une vraie stratégie du dialogue interreligieux, à la fois sur le plan diplomatique et géopolitique, et montrer que l'Algérie est le fer de lance d'une nouvelle dynamique internationale et une alternative qui serait bien perçue, puisque le Pape lui-même s'inscrit dans cette dynamique".

Evocant l'envergure de l'événement, M. Hafiz a appelé à revisiter le discours du Pape lors de sa visite à Djamaa El Djazaïr, notant que "le Pape a une double dimension, à la fois politique, mais en même temps

religieuse. Donc, quand il s'adresse au peuple algérien, il s'adresse aussi aux peuples du monde. C'est important de rappeler qu'aujourd'hui, cela se passe au moment où les relations internationales sont difficiles".

"Le message du Pape Léon XIV en Algérie est à la fois important pour le concert des Nations, mais en même temps pour notre avenir. Que voulons-nous sur cette planète qui est la nôtre à tous? Comment allons-nous vivre dans les années à venir?", s'est-il interrogé.

M. Badis Khenissa, expert en relations internationales, a relevé,



pour sa part, la grande dimension de cette visite et les discours du président de la République et du Pape, portant sur la paix, le vivre-ensemble et la

coexistence entre les peuples du monde, soulignant que cette visite peut réellement peser sur les équilibres internationaux.

"Au-delà d'une séquence diplomatique, c'est une séquence historique qu'il faut effectivement capitaliser. Le choix de l'Algérie comme premier lieu de ce périple en Afrique n'est pas anodin", a-t-il relevé, ajoutant qu'"un Etat comme l'Algérie, une grande civilisation, offre une force, une force positive, une force politique, une force citoyenne, une force géopolitique au service de l'humain".

Evocant la visite du Pape sur les lieux qui ont vu naître et évoluer Saint Augustin, le même expert a rappelé également l'œuvre de l'Emir Abdelkader, "deux figures qui ont transcendé le dialogue universel et

interreligieux", ajoutant que "ce qui se fait aujourd'hui, ce qui s'est fait dans cette étape, affirme que l'Algérie, pays de positions franches, louables, vertueuses, mais surtout sage et raisonnée, a démontré au monde entier qu'aujourd'hui il s'agit d'une consécration, c'est une reconnaissance, notamment d'un Etat religieux, d'un Etat moral qui est le Vatican, mais aussi de la planète pour dire que l'on on peut en faire un tremplin pour apporter un apaisement, une certaine sérénité dans un monde en trouble".

Traitement hystérique des médias français... une haine viscérale

L'émission qui est revenue sur la couverture médiatique de l'événement à l'échelle mondiale, s'est penchée sur le traitement hystérique de certains médias français qui s'exprimaient avec une haine viscérale.

D'ailleurs, on a vu quelques ar-

guments sur des plateaux-télé où on frôle le ridicule, on frôle vraiment la psychiatrie". "Donc, on voit bien que c'est le fruit, encore une fois, d'une vision archaïque. Or, l'Algérie, aujourd'hui, rayonne à travers ses actions et à travers ce type de jalon diplomatique, n'en déplaise à ces mauvaises langues, n'en déplaise à cette toxicité, notamment répandue en France", ont relevé les participants à cette émission qui ont hautement salué la réactivité médiatique professionnelle des quatre coins du monde.

"Encore une fois, l'Algérie, debout par la force de ses institutions, de l'unité de son peuple, de la vision de son Président, de sa valeureuse armée, sa colonne vertébrale, écrit son histoire et construit son avenir. Un avenir d'abord de l'Algérie, un avenir aussi collectif avec les puissances amies", a-t-on conclu.

RA

VISITE HISTORIQUE DU PAPE LÉON XIV EN ALGÉRIE

PRINCIPALES DÉCLARATIONS INTERNATIONALES SUR L'ÉVÉNEMENT

La visite officielle et historique effectuée par le pape Léon XIV en Algérie du 13 au 15 avril courant à l'invitation du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a fait réagir plusieurs personnalités religieuses et politiques internationales, dont voici les principales déclarations :

- Président de la Colombie, Gustavo Petro: Faire la paix entre des civilisations différentes. C'est le chemin de l'humanité.

- Présidente du Conseil des ministres de la République italienne, Mme Giorgia Meloni: La visite du pape Léon XIV est un événement historique qui confirme que l'Algérie joue un rôle important dans le rapprochement des points de vue et l'établissement de ponts de coopé-

ration entre l'Europe et l'Afrique.

- Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, Cardinal Pietro Parolin : La visite du pape à Annaba n'est pas seulement un acte commémoratif, mais aussi la continuité spirituelle de notre identité. Dans ce contexte, la visite du pape à Djamaa El Djazaïr s'inscrit dans la continuité du dialogue interreligieux.

- Présidente de l'Association France-Algérie, Mme Ségolène Royal: La visite historique du pape Léon XIV est un message universel en faveur du dialogue interreligieux et de la réconciliation entre les peuples des deux rives de la Méditerranée.

- Président de la Conférence des évêques d'Afrique du Nord (CERNA) et archevêque de

Tunis, Nicolas Lhernould: Cette visite est historique, car il s'agit de la première visite papale. Le pape s'y était rendu, suivant ainsi les traces de Saint Augustin, évêque d'Hippone. Elle souligne la coexistence et la paix.

- Archevêque d'Alger, le Cardinal Jean-Paul Viscò: La visite historique du pape Léon XIV en Algérie constitue un signal fort et un témoignage de coexistence, faisant de l'Algérie le point de départ d'un message de paix universel. C'est un très bon signe qui redonne une profondeur à la grande histoire de l'Algérie, terre de Saint-Augustin.

RA

SALON DE TINDOUF DES PRODUITS DESTINÉS À L'EXPORTATION VERS L'AFRIQUE MOBILISATION GÉNÉRALE POUR UNE OUVERTURE ÉCONOMIQUE CONTINENTALE

La wilaya de Tindouf vit actuellement au rythme d'une intense activité en préparation du Salon des produits et services algériens orientés vers l'exportation, prévu du 24 au 27 avril sous le slogan « Tindouf, porte d'exportation vers l'Afrique ». Cette démarche illustre le rôle stratégique de la région dans l'appui aux échanges commerciaux et dans le renforcement de l'ouverture économique en direction du continent africain.

Par Youcef Hamidi

Dans ce contexte, le chef de daïra de Tindouf, M. Reda Belbali, a déclaré à la presse que les services concernés ont lancé, depuis plusieurs semaines, un vaste programme de préparation à plusieurs volets. Celui-ci englobe l'aménagement des sites appelés à abriter cet événement économique, ainsi que la modernisation des infrastructures et le renforcement des dispositifs logistiques et organisationnels, afin d'assurer des conditions optimales d'accueil aux exposants et aux délégations, qu'elles soient nationales ou étrangères.

Le même responsable a précisé que les autorités locales ont mobilisé l'ensemble des ressources humaines et matérielles pour garantir le bon déroulement de cette manifestation, soulignant une coordination étroite avec les différents secteurs impliqués pour finaliser les dispositions liées à l'hébergement, au transport, à la sécurité et à l'accompagnement des opérateurs économiques, contribuant ainsi à la réussite de ce rendez-vous économique d'envergure.

Le Salon devrait enregistrer une participation importante d'entreprises nationales issues de divers domaines de production et de services, notamment les industries de transformation, l'agriculture, l'énergie ainsi que les services logistiques, indique-t-on. Il constituera



un cadre propice à la valorisation des capacités nationales et à la promotion des opportunités de partenariat et d'investissement, en particulier avec des opérateurs économiques venus de pays africains.

Cet événement sera aussi marqué par l'organisation de rencontres bilatérales et de conférences économiques spécialisées, destinées à examiner les moyens de développer les exportations algériennes hors hydrocarbures et à explorer de nouvelles perspectives de coopération commerciale, notamment dans le cadre de l'orientation stratégique de l'État visant à diversifier l'économie nationale et à renforcer sa pré-

sence sur les marchés africains.

De son côté, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Tindouf « Tafagoumt », M. Nouh Abiri, a estimé que l'accueil de cette manifestation par la wilaya revêt « une portée particulière, au regard de sa situation géographique privilégiée en tant que passage naturel vers les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ». Il a également évoqué les grands projets structurants que connaît la région, tels que la Route transsaharienne et le projet d'exploitation du gisement de Gara Djebilet, susceptibles de consolider le rôle de la wilaya en tant que pôle logistique et commer-

cial prometteur.

Il est attendu, a-t-il ajouté, que ce Salon donne une impulsion significative à la dynamique des exportations, en favorisant les mises en relation entre producteurs et importateurs et en incitant les entreprises algériennes à s'ouvrir aux marchés extérieurs, conformément à la politique nationale visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures et à assurer un développement économique durable.

Y.H

CNESE

TENUE DE LA DEUXIÈME SESSION DE L'AGO POUR L'ANNÉE 2026

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) a tenu, samedi à Alger, sa deuxième session de l'année 2026, sous la présidence de M. Mohamed Boukhari, président du Conseil. L'ordre du jour a été consacré à l'examen de rapports et d'études portant sur les domaines des finances, de la jeunesse et de la communauté nationale à l'étranger.

La session s'est déroulée au Centre internationale des conférences Abdelatif-Rahal (CIC, Alger), en présence de conseillers auprès du président de la République, de membres du gouvernement, de représentants d'instances nationales ainsi que de membres des deux chambres du Parlement.

Les travaux ont porté sur la présentation, la discussion et l'adoption de deux rapports relatifs aux "infractions de change et les procédures de transfert" et aux "répercussions de l'accès des enfants et des jeunes à des contenus inappropriés sur internet", élaborés par les commissions permanentes concernées.

Un projet d'étude relatif à la mise en place d'une plateforme numérique pour le réseau des compétences médicales des professionnels algériens établis à l'étranger a été également présenté à cette occasion.

Le premier rapport propose une étude approfondie des infractions de change et des procédures de transfert, visant à protéger l'économie nationale et à garantir la transparence des flux financiers.

Il comprend une série de recommandations stratégiques fondées sur des approches globales, notamment la mise à jour du cadre législatif, l'accompagnement des opérateurs du commerce extérieur, le renforcement durable de l'équilibre macroéconomique, ainsi que la consolidation du rôle des banques dans le dis-

positif de contrôle, compte tenu de leur position centrale dans la prévention des infractions de change.

Le deuxième rapport vise à "identifier les moyens à même de faire face aux défis imposés par le développement numérique ultra-rapide, dans un contexte de mondialisation culturelle et technologique envahissante", ce qui impose "d'œuvrer à la formation d'une génération éclairée, consciente et apte à relever ces défis à travers la mise en place de mécanismes et de dispositifs préventifs adéquats".

Par ailleurs, le projet d'étude relatif à la mise en place d'une plateforme numérique du réseau des compétences médicales des professionnels algériens établis à l'étranger, tend à mettre à disposition une base de données actualisée, à même de soutenir la prise de décision en matière de santé et à créer un lien permanent avec les médecins et les chercheurs algériens à travers le monde.

L'ordre du jour de la session a également porté sur l'étude de la faisabilité de la proposition d'amendement de certaines dispositions du décret présidentiel 21-37 portant composition et fonctionnement du CNESE, en vue de le doter des instruments juridiques et organisationnels nécessaires à l'amélioration de ses performances.

La tenue de cette session intervient dans le cadre des missions constitutionnelles du Conseil, en tant qu'organe consultatif contribuant à la prise de décision publique et à l'instauration d'une dynamique fondée sur des bases concertées, à travers l'élaboration d'études et de rapports à caractère analytique et stratégique, en réponse aux saisines des autorités publiques, selon les explications fournies.

Dans une allocution prononcée à cette oc-

casion, M. Boukhari a précisé que le CNESE œuvre conformément à un programme traduisant une culture institutionnelle en adéquation avec la vision stratégique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, fondée sur le recours au savoir et sur la complémentarité entre les institutions.

Concernant les présentations incluses dans cette session, il a souligné l'importance du premier rapport, étant donné que les infractions de change "constituent une menace structurelle qui porte atteinte à l'intégrité de l'économie nationale", exprimant ses remerciements à la commission qui l'a élaboré vu "la qualité des recommandations ainsi que le plan d'action qui en a découlé, sur la base d'une analyse approfondie et d'une étude comparative couvrant 12 pays".

S'agissant du second rapport, M. Boukhari indiqua que la régulation des flux informationnels auxquels sont exposés les jeunes, "n'est pas seulement une question de régulation technologique, mais relève d'une approche globale, élaborée par une commission sous formes de recommandations et d'un plan d'action fondé sur la méthodologie rigoureuse, avec la consultation des acteurs institutionnels et communautaires".

Quant au projet d'étude relatif à la mise en place d'une plateforme numérique du réseau des compétences médicales algériennes résidant à l'étranger, le président du Conseil a salué cette initiative qui "constitue une opportunité de rapprocher les membres de la diaspora de leur patrie, et de leur permettre de contribuer aux efforts du développement national".

RE

SIDI BEL-ABBES

INSPECTION DES PROJETS AQUACOLES STRUCTURANTS

La cellule de communication de la wilaya de Sidi Bel-Abbes a indiqué qu'une délégation du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche y a effectué une visite de travail afin d'évaluer l'avancement des projets majeurs destinés à faire de cette wilaya un centre intérieur de référence pour la production et la commercialisation des ressources halieutiques.

Par Ali Boudefel

La même source a précisé que la visite, entamée vendredi, a réuni le directeur du développement de l'aquaculture, le directeur de l'administration générale et le sous-directeur de l'équipement public au ministère. Elle a commencé par l'inspection de l'écluse aquacole de « Tabia ».

La délégation a observé les résultats des travaux de remise en service et de réaménagement complet de la station, dont la réception d'un puits artésien et l'équipement des laboratoires en matériels de pointe. Les responsables du secteur ont insisté sur la nécessité d'achever l'installation du « système clos » pour produire des alevins d'élevage, ce qui mettrait l'écluse en phase de production réelle et garantirait l'approvisionnement local des investisseurs en intrants essentiels.

Pour soutenir la chaîne de production, la délégation ministérielle a visité l'unité de fabrication d'aliments pour poissons dans la zone d'activités « El-Djawaher » (Sidi Lahcen). Ce projet constitue un atout stratégique visant à fournir des aliments de haute qualité aux aquaculteurs, réduisant ainsi les coûts, valorisant le produit local et assurant la souveraineté dans ce domaine.



Sur le plan de la distribution et de l'organisation, la délégation a inspecté le marché de gros du poisson, où lui ont été présentées les explications sur le système de gestion moderne numérisé. Cet outil informatique avancé permet un décompte précis des flux de produits halieutiques (entrées et sorties), avec l'activation de mécanismes de contrôle rigoureux garantissant la transparence et une saine gestion commerciale.

La délégation a terminé sa visite par l'inspection d'un point de vente de détail au quartier Larbi Ben

M'hidi, conventionné avec la Chambre de la pêche, s'enquérant des conditions de vente des produits et de leur adéquation aux attentes des consommateurs en matière de qualité et de prix.

Il a été souligné que cette visite traduit l'intérêt des hautes autorités pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture, perçu comme un enjeu économique prometteur participant à la création de richesses et à la sécurité alimentaire aux échelons local et national.

A.B

UN NOUVEAU SIÈGE POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

Le Général-Major Abdelhafid Bakhouché, Directeur général des Douanes, a procédé hier samedi, dans la commune de Ras El Ma (Sidi Bel-Abbes), à l'inauguration du nouveau siège de la Brigade polyvalente des Douanes. Selon lui, cette infrastructure est cruciale pour améliorer le contrôle douanier au sud de la wilaya, combattre le crime organisé et toute forme de trafic, sauvegarder l'économie nationale via la surveillance des flux de marchandises, et fluidifier le commerce dans cette zone stratégique reliant plusieurs wilayas.

Ce projet s'inscrit dans la politique de modernisation des installations et d'amélioration des conditions de travail des agents, afin d'assurer une efficacité maximale sur le terrain.

À cette occasion, le Général-Major Bakhouché a nommé le bâtiment d'après le martyr Belbachir Bouragba, rendant hommage à sa famille pour les sacrifices accomplis lors de la guerre d'indépendance.

L'édifice, dont le coût s'élève à 134,6 millions DA, comprend un bloc administratif, un dortoir (15 chambres), un réfectoire, des espaces de loisirs, des dépendances logistiques et des logements de fonction.

Lors de sa visite, le DG a examiné l'avancement de l'intégration des nouveaux systèmes numériques visant à accélérer les formalités douanières. Devant les cadres et agents de l'Inspection des divisions des douanes relevant de la Direction régionale de Tlemcen, il a rappelé le soutien permanent de l'État au renforcement du dispositif douanier, en insistant sur la ressource humaine qualifiée comme clé de voûte de cette stratégie.

La cérémonie a comporté une démonstration de « Kuksool » par les douaniers, attestant leur compétence en autodéfense et combat rapproché, ainsi qu'un défilé de la brigade motorisée, montrant leur agilité et rapidité d'intervention lors des poursuites pour sécuriser les routes.

Le Général-Major Bakhouché poursuivra sa visite dans la commune de Sidi Bel-Abbes pour y inaugurer et baptiser le parc de stockage des biens et véhicules saisis, poser la première pierre de 63 logements promotionnels aidés (LPA), dévoiler le programme national des Douanes en matière de logements LPA destinés aux personnels du corps, et nommer le siège de l'Inspection des divisions des douanes de Sidi Bel Abbès du nom du martyr du devoir national, l'officier de contrôle Benguerra Mohamed.

A.B

BECHAR

VALORISATION DE L'APPORT FÉMININ À LA COHÉSION ET AU PROGRÈS SOCIO-ÉCONOMIQUE

Hier, à la Maison de la culture Kadi-Mohamed de Bechar, s'est ouvert le huitième rassemblement féminin national de l'association de wilaya « Sarkhate El-Fatat », ayant pour thème « La contribution de la femme à l'ancrage de la sécurité et de la stabilité sociale et économique ».

Selon la présidente Fatna Nador, cette rencontre, qui se poursuit jusqu'à lundi prochain, réunit des déléguées d'une quinzaine d'associations venues d'Adrar, Bechar, Ghardaïa, Biskra, Beni-Abbes et d'autres wilayas. Elle entend surtout montrer que la

femme est unanimement considérée comme un pilier pour renforcer la sécurité, favoriser l'équilibre social et dynamiser l'économie.

« Cette huitième édition veut aussi souligner les rôles essentiels des femmes comme artisanes de la cohésion, de la paix et du développement économique », a-t-elle ajouté.

À cet effet, des interventions d'universitaires et de chercheurs spécialistes des multiples apports féminins aborderont des sujets comme le rôle des femmes dans le développement local, leur part dans la sauvegarde du patrimoine,

et leur engagement contre la drogue chez les jeunes.

Par ailleurs, la même responsable a indiqué que des expositions dans le hall de la Maison de la culture présentent les réalisations féminines dans les domaines sociaux, économiques, culturels et artisanaux, afin de valoriser les actions des associations participantes.

Enfin, des excursions touristiques et des animations artistiques avec des groupes locaux de chants féminins sont également prévues pour les participantes.

A.B

BENI-ABBES

PLUS DE 300 FOYERS RACCORDÉS AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À TABELBELLA

Environ trois cent quatre (304) foyers dans la commune de Tabelbella (W. Beni-Abbes) ont été raccordés au réseau public de distribution de l'énergie électrique, a-t-on appris, samedi, des services de la wilaya.

Une enveloppe financière de l'ordre de plus de 89 millions de DA a été allouée à la concrétisation de cette opération, avec une participation du groupe Sonelgaz à hauteur de plus de 40 mil-

lions de DA et de l'Etat à plus de 49 millions de DA, a-t-on précisé.

Cette opération, pilotée par la direction locale de l'urbanisme, de la construction et d'architecture (DUCA), a nécessité la réalisation d'un réseau de transport et de raccordement de l'énergie électrique de 9,170 km et cinq (5) postes transformateurs, a-t-on indiqué. Ce projet, qui vient en concrétisation des doléances

formulées auparavant par les citoyens, a nécessité une durée de 120 jours pour sa réalisation et mise en service, a-t-on ajouté. Outre ce projet, les travaux de réalisation d'un réseau similaire de transport et de raccordement à l'énergie électrique d'un lotissement de 163 lots sociaux à bâtir ont été entamés dans la même collectivité, a indiqué la même source.

RR

M'SILA

UN NOUVEAU CEM POUR LA COMMUNE DE SIDI AÏSSA

Un nouveau collège d'enseignement moyen (CEM) a été lancé en travaux dans la commune de Sidi Aïssa (wilaya de M'sila), a-t-on appris, samedi, auprès des services de la wilaya.

Ce projet, en cours de réalisation au cœur de la cité Moha-

med-Boudiaf, à Sidi Aïssa, comprend une aile pédagogique, des locaux administratifs et plusieurs autres équipements, selon la même source.

Fruit d'un investissement public de 499 millions de dinars, le nouveau CEM sera également doté d'une cantine scolaire et

de 5 logements de fonction, a-t-on encore fait savoir, soulignant que cette structure renforcera le parc des établissements éducatifs dans la wilaya de M'sila et améliorera les conditions de scolarité des élèves.

RR

AUTOMOBILE

MAHINDRA BIENTÔT EN AFRIQUE DU SUD ?

Épine dorsale manufacturière du pays, l'automobile sud-africaine arrive en tête sur tout le continent africain et contribue à hauteur d'environ 5% au produit intérieur national. De plus en plus d'entreprises internationales y sont attirées, espérant bénéficier de l'expansion du marché. Le fabricant indien Mahindra & Mahindra examine en ce moment la possibilité d'installer une chaîne d'assemblage en mode « completely knocked down » (CKD) sur son site proche du port de Durban.

Par Nawal Bordji

Concrètement, les véhicules partiraient pour l'Afrique du Sud sous forme de lots complets de pièces détachées, réassemblés sur place.

Ce futur centre de production romprait avec le dispositif appliqué depuis 2018, qui reposait sur un système « semi knocked down » (SKD) où les voitures arrivent d'Inde déjà constituées en gros blocs partiellement pré-assemblés.

Selon Bloomberg, qui cite des sources non identifiées, le groupe indien discute avec l'Industrial Development Corp (IDC), une institution publique de financement du développement, pour juger de la viabilité du projet.

L'entreprise espère ainsi répondre à la demande grandissante pour des véhicules accessibles, dans un pays où le segment milieu de gamme connaît un bel essor.

Déjà bien implantée avec son Pik Up, très prisé dans les campagnes, la marque entend devenir un partenaire industriel durable aux yeux des autorités sud-africaines, alors que le pays cherche à attirer des investissements dans ce secteur manufacturier dynamique.

En 2025, le marché automobile sud-africain a enregistré son meilleur résultat depuis plus de dix ans, avec 596 818 voitures neuves vendues. Soit une hausse de 15,7% par rapport à 2024, et un retour au-dessus des niveaux d'avant la pandémie.

Les voitures particulières ont porté cette reprise, leurs ventes grimpaient de 20,1% sur un an pour totaliser 422 292 exemplaires.



L'association professionnelle Naamsa prévoit d'ailleurs une nouvelle augmentation des immatriculations de l'ordre de 9% à 11% en 2026, soutenue par le reflux de l'inflation et un assouplissement progressif de la politique monétaire.

Un marché sous pression concurrentielle

Ce projet s'inscrit dans une ambition plus large du groupe de monter en régime face à la vive concurrence menée par les constructeurs chinois. Pris en ten-

aille entre une guerre des prix sur leur marché domestique et des obstacles accrus en Europe et aux États-Unis, ces derniers multiplient les offensives en Afrique du Sud.

Une quinzaine de marques venues de Chine sont déjà présentes dans le pays, que ce soit pour l'assemblage ou la distribution, aux côtés de poids lourds historiques tels que Volkswagen, Toyota ou Mercedes Benz.

En avril dernier, le chinois Chery a signé un accord pour reprendre l'usine sud-africaine de

Nissan à Rosslyn, près de Pretoria, mettant ainsi la main sur un site historique où l'on assemblait des pick-ups depuis près de soixante ans. À partir de la mi-2026, terrains, bâtiments et équipements doivent passer sous le contrôle de Chery South Africa, sous réserve des autorisations réglementaires, ce qui lui offrirait une capacité industrielle prête à produire pour le marché local et, potentiellement, pour le reste de l'Afrique australe.

N.B

RÉCOLTE RECORD, PRIX EN BERNE LE TABAC DU MALAWI SOUS TENSION

Au Malawi, le tabac demeure le premier pourvoyeur de devises étrangères. Lors de la saison commerciale qui vient de s'achever, cette filière stratégique a affiché des résultats exceptionnels à l'exportation. Selon Telephorus Chigwenembe, porte-parole de la Commission du tabac, les recettes ont atteint 540 millions de dollars américains pour l'exercice 2025, contre 394 millions un an plus tôt. Ce bond spectaculaire, rapporté par l'agence Reuters, s'explique avant tout par une envolée des volumes expédiés. Les cargaisons de feuilles ont grimpé de 66 % par rapport à l'année précédente, passant de 133 000 à 221 000 tonnes. Cette abondance a toutefois eu un effet contre-productif sur le prix unitaire : le kilogramme de tabac ne s'est négocié qu'à 2,45 dollars en moyenne en 2025, alors qu'il atteignait encore 2,98 dollars en 2024. La forte production conjuguée à une demande moins soutenue des acheteurs a donc rogné la valeur marchande du produit. Néanmoins, l'augmentation des tonnages a largement compensé cette dépréciation, permettant d'établir un nouveau record en valeur absolue. Pour la prochaine campagne, dont l'ouverture est prévue d'ici le 20 avril et qui s'étendra jusqu'en août 2026, les prévisions restent maussades. L'offre devrait continuer de dépasser les besoins réels du marché. M. Chigwenembe

anticipe une production d'environ 197 000 tonnes, alors que la demande mondiale ne tournerait qu'autour de 170 000 tonnes. Ce déséquilibre persistant laisse craindre une nouvelle détérioration des prix moyens sur les marchés internationaux. Si cette tendance baissière se confirme, elle affecterait directement la performance globale de la filière, laquelle représente pourtant la moitié des entrées de devises et contribue à hauteur de 15 % au produit intérieur brut du Malawi.

Ce paradoxe – récoltes abondantes mais revenus en danger – illustre la fragilité d'une économie trop dépendante d'une seule culture d'exportation. Les producteurs malawites subissent de plein fouet les lois de l'offre et de la demande mondiales, sans aucune marge de manœuvre pour stabiliser les cours. Les acheteurs, souvent de grandes compagnies internationales, profitent de la surabondance pour faire pression sur les tarifs. En conséquence, même lorsque les paysans récoltent davantage, leurs gains ne suivent pas toujours la même courbe. Ce mécanisme pervers expose le Malawi à des chocs extérieurs et souligne l'urgence de diversifier ses sources de revenus.

Les autorités agricoles cherchent pourtant à encourager une meilleure qualité des feuilles, seule façon de maintenir des prix élevés dans un marché saturé. Des investissements

dans le stockage et la transformation locale pourraient également permettre d'écouler les excédents sans brader la production. Mais ces solutions prennent du temps et exigent des capitaux que le pays n'a pas toujours à sa disposition. En attendant, la prochaine campagne s'annonce sous haute tension. Les petits exploitants, qui dépendent directement du tabac pour leur subsistance, pourraient voir leurs revenus diminuer malgré des rendements encore soutenus. Le gouvernement, de son côté, redoute une contraction des rentrées en devises, indispensable au financement des importations et au remboursement de la dette extérieure. En définitive, le tabac malawite reste une épée à double tranchant : moteur de croissance et piège de la mono-dépendance. Les chiffres records de 2025 ne doivent pas masquer les signaux d'alerte. Sans réforme structurelle, le pays risque de voir son « or brun » perdre de son éclat, année après année. La marge de manœuvre est étroite, mais quelques pistes existent : encourager la certification durable, mieux organiser la mise en marché, et surtout réduire la part écrasante du tabac dans le panier exportateur. En attendant, les planteurs retiennent leur souffle en regardant l'horizon d'avril 2026, où se jouera une nouvelle étape de leur avenir économique.

N.B

HYDROCARBURES CAMEROUNAIS RECU DES RECETTES MALGRÉ DES VOLUMES STABLES

Par Malek Gaya

Depuis 2018, le Cameroun s'est imposé comme un acteur incontournable du gaz naturel liquéfié (GNL) sur le continent, à la fois producteur et expéditeur vers les marchés internationaux. Cette ressource représente une source considérable de revenus pour les caisses publiques.

Pourtant, l'année 2025 a vu la valeur des ventes extérieures de cet hydrocarbure enregistrer un net repli. D'après le rapport sur la dynamique du commerce extérieur publié le 1er avril 2026 par l'Institut national de la statistique (INS), les expéditions camerounaises de GNL ont généré 350,1 milliards de FCFA (l'équivalent de 630 millions de dollars américains) au cours des douze mois écoulés. Ce montant marque une diminution de 30,6 milliards de FCFA (environ 55 millions USD) par rapport aux 380,8 milliards de FCFA (soit 686 millions USD) perçus en 2024. L'institut public ne précise pas l'origine de ce recul significatif. Toutefois, les experts de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) avancent une explication convaincante : la chute des prix mondiaux du gaz sur une partie de l'année. Dans une note publiée le 23 janvier 2026, l'AIE indique que « l'afflux massif de GNL a provoqué une baisse des cours du gaz au second semestre 2025, rapprochant ainsi les niveaux tarifaires entre l'Europe et l'Asie ». Une comparaison entre les volumes exportés par le Cameroun en 2024 et en 2025 confirme d'ailleurs cette analyse : la diminution des recettes tient principalement à un effet-prix, et non à une contraction des quantités vendues. Les chiffres de l'INS montrent en effet une stabilité quasi parfaite des tonnages, avec 1,378 million de tonnes écoulées en 2025 contre 1,375 million de tonnes un an plus tôt.

Malgré ce fléchissement des revenus, le GNL demeure l'un des piliers de l'approvisionnement en devises du Cameroun. Ce combustible fossile se classe au troisième rang des produits d'exportation du pays sur la période considérée, représentant 11,4 % des recettes totales. Il devance ainsi de nombreuses autres filières, ne cédant la place qu'aux fèves de cacao (qui pèsent 26,3 % du total) et au pétrole brut (22,9 %), toujours selon le rapport de l'INS. Cette situation illustre la vulnérabilité d'une économie dépendante des cours mondiaux des matières premières. Même lorsque les volumes restent élevés et les installations techniques performantes, les fluctuations des prix sur les marchés internationaux peuvent brutalement éroder les bénéfices attendus. Pour le Cameroun, dont le budget national repose en partie sur ces rentrées d'hydrocarbures, chaque variation du baril ou du prix du gaz a des répercussions directes sur la capacité à financer les infrastructures, la santé ou l'éducation.

M.G

DROIT INTERNATIONAL

ANTONIO GUTERRES MET EN GARDE CONTRE SON MÉPRIS

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Antonio Guterres, a tiré la sonnette d'alarme quant à la dégradation du droit international, notamment en raison de la multiplication des conflits à l'échelle mondiale.

Par Malika Azeb

M. Guterres a, dans un discours prononcé à l'occasion du 80e anniversaire de la Cour internationale de Justice, célébré à La Haye, souligné que le droit international est de plus en plus fragilisé par les situations actuelles qui affaiblissent l'ordre mondial, telles que les crises au Moyen-Orient, la guerre en Ukraine, le conflit au Soudan et les tensions à Gaza.

Il a averti que le droit international est aujourd'hui mis à mal, dénonçant des règles ignorées et des civils laissés vulnérables face à des souffrances intolérables. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies a également souligné que « le respect du droit international est piétiné » à travers le monde, de manière particulièrement « flagrante au Moyen-Orient », évoquant des obligations humanitaires bafouées et des protections accordées aux Nations unies violées.

M. Guterres a appelé à préserver le rôle du droit face aux rapports de force. Selon lui, l'abandon des règles internationales au profit de la puissance brute entraîne inévitablement une instabilité globale, avec



des conséquences économiques et humanitaires majeures, notamment pour les populations les plus vulnérables.

Il a insisté sur la nécessité de ne pas se détourner du droit international, mais de le réaffirmer afin de mettre en place un système fondé sur le respect des règles plutôt que sur la loi du plus fort.

Au-delà de la célébration de l'anniversaire de la CIJ, le secrétaire général de l'ONU a voulu adresser

un message sans équivoque en déclarant que « le droit international s'applique à tous les États, sans exception, et que le respect de ces règles n'est pas facultatif », ajoutant que ce droit est indispensable dans un monde marqué par une rivalité des puissances plus aiguë.

M. Guterres a affirmé que « la CIJ est l'organe judiciaire principal des Nations unies et un pilier de l'ordre juridique international ».

La CIJ a été créée après la Se-

conde Guerre mondiale et est chargée de trancher les différends entre les États ; elle peut également rendre des avis consultatifs à la demande de l'ONU.

Actuellement, la CIJ est confrontée à un nombre croissant d'affaires, notamment liées aux conflits en cours dans le monde ainsi qu'aux enjeux climatiques. Elle se penche aujourd'hui sur des dossiers sensibles, en particulier celui du génocide concernant le Myanmar et les opérations militaires à Gaza.

Mais, en dépit du rôle central de la CIJ dans la résolution de nombreux différends internationaux, son autorité demeure limitée, car les États ne reconnaissent pas automatiquement sa compétence et certaines décisions sont contestées.

Dans ce contexte, Antonio Guterres a exhorté les pays à renforcer le droit international, à réaffirmer leur attachement au règlement pacifique des différends, à respecter les arrêts de la CIJ, à donner suite à ses avis consultatifs et à faire respecter la Charte des Nations unies.

M.A

PRISONS SIONISTES

ENVIRON 350 ÉTUDIANTS DÉTENUS DANS LES PRISONS DE L'OCCUPATION SIONISTE

Environ 350 étudiants palestiniens sont actuellement détenus dans les prisons de l'occupation sioniste, dans des conditions "dures", a indiqué récemment le ministère palestinien de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les détenus sont soumis à des interrogatoires "sévères", à l'isolement, ainsi que la privation d'accès à l'éducation, a précisé le ministère dans un communiqué publié à la veille de la Journée du prisonnier palestinien, rapporté par l'agence de presse palestinienne (Wafa).

S'appuyant sur des témoignages documentés d'enfants et d'étudiants détenus, le ministère a souligné que nombre d'entre eux ont été arrêtés dans des conditions "traumatisantes".

Il a également fait état de négligence médicale et de mauvais traitements.

Certains détenus ont été

empêchés de poursuivre leur scolarité.

Ces pratiques constituent une "violation flagrante" de la Convention relative aux droits de l'enfant et des normes internationales garantissant le droit à l'éducation et à la protection, a ajouté le ministère, considérant que la détention d'étudiants ne relève pas de cas isolés, mais s'inscrit dans une politique visant à compromettre leur avenir.

Dans ce contexte, le ministère a exhorté les organisations internationales et de défense des droits humains, notamment celles œuvrant pour les droits de l'enfant et l'éducation, à assumer leurs responsabilités et à agir pour mettre fin à ces pratiques et en demander des comptes.

Il a notamment réclamé la libération "immédiate" de tous les détenus, en particulier les enfants et les élèves, ainsi que la garantie de leur retour en toute sécurité à l'école afin de poursuivre leur parcours éducatif.

RI

FEMMES SOUDANAISES

UNE INSÉCURITÉ PERMANENTE AU CŒUR DU CONFLIT

Depuis le déclenchement de la guerre en 2023, de nombreux Soudanais sont contraints à des déplacements massifs en raison de massacres généralisés.

Les femmes et les filles constituent les victimes les plus vulnérables de ce conflit opposant les Forces armées soudanaises (FAS) aux Forces de soutien rapide (FSR).

Selon un rapport des Nations unies, plus de 76 % des femmes soudanaises déclarent vivre dans l'insécurité générée par le conflit qui ravage le pays depuis près de quatre ans, dans un contexte marqué par un manque considérable de financements humanitaires.

Une enquête menée par le Fonds des Nations unies pour la population au Soudan, publiée vendredi dernier, souligne que « partout au Soudan, des femmes et des filles racontent qu'elles vivent constamment dans le danger ; les violences sexistes font partie de leur quotidien, que ce soit le long des routes lorsqu'elles tentent d'échapper au conflit en cours, ou lorsqu'elles arrivent dans des camps de déplacés ».

La représentante du Fonds des Nations unies pour la population au Soudan, Fabrizia Falchioni, a confirmé l'information selon laquelle la situation humanitaire des femmes s'est nettement détériorée, notant que ces dernières « ne se sentent

pas en sécurité, où qu'elles vivent ».

Cette estimation repose sur une enquête menée auprès de 1 000 femmes et filles âgées de 16 à 49 ans dans 16 des 18 États du pays ; les résultats ont montré que 76 % d'entre elles se sentent en insécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de déplacement, notamment dans les marchés, aux points d'eau, dans les zones de collecte de bois de chauffage et sur les routes, particulièrement la nuit.

Mme Falchioni a précisé que la plupart des femmes « vivaient sous le poids des bombardements et des conflits armés depuis plusieurs mois », notant que beaucoup d'entre elles ont été déplacées à plusieurs reprises, certaines jusqu'à quatre fois au cours des trois dernières années du conflit.

Elle a ajouté que « le Fonds des Nations unies pour la population gère 88 espaces sûrs pour les femmes et les filles au Soudan, leur offrant un lieu où chercher du soutien et des services, même si leur pérennité reste difficile en raison d'un manque de financement ».

Mme Falchioni a appelé la communauté internationale à un soutien accru aux populations soudanaises, tout en affirmant qu'il s'agit « d'un message très important que le monde entier doit entendre », et à « ne pas abandonner le peuple souda-

GUERRE DU MOYEN-ORIENT

L'IRAN FERMERA LE DÉTROIT D'ORMUZ SI LE BLOCUS NAVAL AMÉRICAIN SE POURSUIT

Si les États-Unis poursuivent leur blocus naval du détroit d'Ormuz, l'Iran considérera cela comme une violation du cessez-le-feu entre les deux pays et fermera la voie navigable, a rapporté vendredi l'agence de presse semi-officielle Tasnim, citant une source bien informée proche du Conseil suprême de la sécurité nationale.

Cet avertissement est intervenu après que le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a annoncé plus tôt dans la

journee que le détroit serait "complètement ouvert" au passage de tous les navires commerciaux pendant la période restante du cessez-le-feu entre les États-Unis et l'Iran, s'alignant avec la trêve nouvellement imposée au Liban.

La source a par ailleurs indiqué que l'Iran avait initialement accepté d'autoriser le passage de certains navires à travers le détroit dans le cadre du plan de cessez-le-feu négocié par le Pakistan, mais l'avait suspendu parce

que le cessez-le-feu n'était pas entré en vigueur au Liban et ne s'appliquait pas au conflit entre le Hezbollah et Israël.

Toujours selon la même source, Téhéran a fixé trois conditions pour permettre le passage des navires : ils doivent être commerciaux et non militaires, non affiliés à des pays hostiles et suivre des itinéraires déterminés par l'Iran en coordination préalable avec les autorités iraniennes.

RI

PRODUITS D'ENTRETIEN

UN GROS DANGER POUR LA SANTÉ HUMAINE

Les produits d'entretien, censés assainir nos logements, peuvent en réalité polluer l'air intérieur. Utilisés dans des espaces clos, ils augmentent l'exposition à des substances nocives et menacent la santé publique.

Par Yakout Abina

La surconsommation d'antibiotiques en médecine a longtemps été considérée comme la principale cause de l'apparition de bactéries résistantes. Pourtant, elle n'est plus seule en cause : les produits ménagers saturés de biocides sont désormais eux aussi accusés de favoriser l'émergence de micro-organismes capables de défier les traitements les plus puissants. Cette nouvelle menace interroge nos pratiques quotidiennes : à force de traquer le moindre germe dans nos cuisines et nos salles de bain, ne contribuons-nous pas à créer un ennemi ? Des experts appellent à repenser notre rapport à l'hygiène, afin de trouver un équilibre entre propreté nécessaire et excès contre-productif.

Chaque jour, des millions de personnes utilisent lotions, lingettes, gels ou sprays antibactériens, persuadées de protéger leur santé. Mais derrière cette apparence de fraîcheur, une équipe internationale alerte sur un danger majeur. Selon leurs recherches, ces produits contribueraient à l'aggravation d'un problème mondial déjà préoccupant : la résistance aux antimicrobiens. Antibiotiques, antiviraux, antifongiques ou encore antiparasitaires... Ces médicaments, regroupés sous le terme d'antimicrobiens, constituent un pilier de la médecine moderne. Leur mission est de prévenir et traiter les infections, chez les êtres humains comme chez les animaux ou encore les végétaux. Utilisés à grande échelle, ils ont permis de sauver des millions de vies et de protéger les cultures agricoles. Mais leur efficacité est aujourd'hui menacée par l'émergence de résistances, un défi sanitaire mondial qui oblige à repenser leur usage.

Au fil du temps, bactéries et virus apprennent à contourner les traitements censés les neutraliser. En résultat, certains médicaments perdent de leur efficacité, rendant les infections plus difficiles à soigner, augmentant ainsi le risque de propagation et de décès. Face à ce constat alarmant, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) classe la résistance aux antimicrobiens parmi les dix plus grandes menaces pour la santé publique mondiale.

Jusqu'ici, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens s'est concentrée sur la réduction de l'usage excessif d'antibiotiques en médecine et en agriculture. Mais de nouvelles recherches menées par des scientifiques d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et de Suisse révèlent un autre facteur inattendu dans ce phénomène : ce sont nos produits ménagers.

Les résultats d'une étude publiée dans la revue *Environmental Science & Technology* mettent en lumière l'usage massif de certains agents chimiques, appelés biocides. Parmi eux, les composés d'ammonium quaternaire et le chloroxylenol figurent en tête. On les retrouve dans une multitude de produits du quotidien : savons antibactériens, lingettes désinfectantes, sprays, détergents, textiles, plastiques ou encore soins personnels. Leur utilisation a explosé durant la pandémie de Covid-19, portée par la quête



de propreté et de sécurité sanitaire. Et si la crise est passée, la consommation de ces produits reste aujourd'hui à des niveaux élevés, soulevant de nouvelles inquiétudes sur leurs effets à long terme.

Or ces substances n'apportent en réalité aucun bénéfice supplémentaire par rapport à un simple lavage des mains à l'eau et au savon. Pire encore, elles contribuent à la résistance bactérienne. Des études menées en laboratoire comme dans la vie réelle montrent que ces agents chimiques, une fois rejetés dans l'environnement, provoquent des modifications génétiques durables chez certaines bactéries, leur permettant de survivre et de s'adapter.

À terme, les modifications génétiques induites par certains agents chimiques permettent aux souches résistantes de devenir dominantes, entraînant la propagation de gènes de résistance aux antibiotiques, qui menacent directement l'efficacité de ces traitements au moment où nous en avons le plus besoin. Un scénario redouté par les chercheurs, qui y voient

un risque majeur pour la santé publique mondiale : si les antibiotiques perdent leur pouvoir, les infections courantes pourraient redevenir mortelles, rappelant l'époque d'avant leur découverte.

Alors que les autorités sanitaires mondiales, comme la Food and Drug Administration (FDA), les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) ou encore l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommandent déjà de privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon classique plutôt que l'usage de savons antibactériens, les auteurs de cette récente étude appellent l'OMS et ses partenaires à franchir une étape supplémentaire : celle d'intégrer la question des biocides dans le prochain Plan mondial d'action contre la résistance aux antimicrobiens. Ils réclament la fixation d'objectifs clairs pour réduire l'usage de ces substances dans les produits de consommation courante, afin de limiter leur impact sur la santé publique.

Y.A

DIGITALISATION AU TOGO

UN LEVIER POUR FIDÉLISER LES CLIENTS DES STATIONS-SERVICE

Le paysage des hydrocarbures au Togo connaît une transformation en profondeur, portée par un mouvement continu de modernisation des prestations et par l'évolution des comportements d'achat. Dans un univers où la concurrence est particulièrement vive, les entreprises misent désormais sur des stratégies visant à retenir leur clientèle, devenues essentielles pour se démarquer.

Par Salim Nait Ouguelmim

C'est précisément dans cette optique que la Compagnie Africaine de Pétrole (CAP Togo) a dévoilé, le jeudi 16 avril, un nouveau dispositif nommé « MyCAP ». Il s'agit d'un programme conçu pour récompenser la fidélité des automobilistes fréquentant ses stations. Le principe repose sur l'accumulation de points à chaque achat de carburant, points qui donnent ensuite droit à divers bénéfices, sous forme de réductions ou d'autres gratifications.

Ce système s'adresse aussi bien aux détenteurs de la carte électronique e-cap qu'aux clients

réglant leurs achats en liquide. Pour ces derniers, l'inscription au programme nécessite d'atteindre un premier seuil de consommation, seuil qui permet d'obtenir une carte de fidélité. Cette carte servira ensuite à enregistrer les transactions et à capitaliser des points via un terminal de paiement électronique. L'objectif affiché est de ne laisser personne de côté, quelle que soit la manière dont il paie son essence.

Selon Adenyo Koudjo Bruno, directeur général adjoint de CAP Togo, cette initiative reflète une volonté de repenser en profondeur la manière dont l'entreprise interagit avec ses clients. Il explique que « MyCAP permet de passer d'une relation strictement commerciale à une relation plus suivie avec nos clients, en valorisant leur régularité et leur fidélité dans le réseau ». Autrement dit, il ne s'agit plus seulement de vendre du carburant, mais de construire un lien durable avec chaque usager, en reconnaissant sa présence régulière. De son côté, la directrice commerciale, Aïda Bako, insiste sur le ca-

ractère inclusif du dispositif. Elle précise que « l'objectif est de permettre à tous nos clients, qu'ils soient utilisateurs de solutions électroniques ou payant en espèces, de bénéficier des mêmes opportunités de reconnaissance et d'avantages au sein du réseau ». Cette approche vise à éviter toute forme de fracture entre les adeptes du paiement dématérialisé et ceux qui préfèrent ou ne peuvent utiliser que des espèces.

Au-delà de cette simple annonce, le lancement de « MyCAP » illustre une tendance plus large qui gagne le secteur des hydrocarbures togolais. La digitalisation progressive des services accompagne désormais le développement des programmes de fidélité. Les stations-service ne sont plus de simples lieux de ravitaillement : elles deviennent des espaces où la gestion de la relation client repose de plus en plus sur des outils numériques et des systèmes de suivi personnalisés. Cette évolution répond à des attentes nouvelles des consommateurs, qui recherchent à la fois rapidité, reconnais-

sance et avantages tangibles. Dans un marché où les enseignes se multiplient et où les prix restent un critère important, la capacité à fidéliser devient un facteur clé de performance.

Reste à savoir si ces dispositifs séduiront réellement le grand public. L'adoption par les consommateurs n'est jamais automatique, même lorsque l'offre est attrayante. Les habitudes d'achat, la méfiance vis-à-vis des outils électroniques ou la simple indifférence peuvent freiner l'engouement. Par ailleurs, l'impact réel d'un tel programme sur les comportements de consommation – comme le choix plus fréquent d'une même enseigne ou l'augmentation du montant moyen par passage – devra être mesuré dans les mois à venir. CAP Togo semble toutefois convaincu que la fidélisation est une voie d'avenir, dans un environnement où la concurrence ne cesse de s'intensifier. Seul le temps dira si « MyCAP » deviendra un modèle pour d'autres opérateurs du secteur.

S.N.O

FORÊTS PRÉCIEUSES COMMENT LES PROTÉGER ?

À l'occasion de la Journée des arbres indigènes, célébrée chaque 15 avril, trois espèces emblématiques africaines sont mises en lumière. Le prunier d'Afrique, le bois jaune et le tiama illustrent les enjeux urgents de conservation face aux pressions humaines et climatiques. Leur protection apparaît essentielle pour préserver la biodiversité et soutenir les populations locales.

Par Chaimaa Sadou

Trois essences indigènes, à la fois écologiques et économiques, sont mises à l'honneur dans le cadre de la Journée des arbres indigènes. Cette initiative est portée par l'African Native Tree Seeds Security System (ANTSSS), un consortium de recherche basé à Kampala, en Ouganda, qui œuvre activement pour la préservation et la domestication des espèces végétales à haute valeur ajoutée sur le continent africain. Le prunier d'Afrique, scientifiquement appelé *Prunus africana*, fait l'objet d'une vive inquiétude parmi les spécialistes de la conservation. Classé en danger d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), il subit de fortes pressions liées à la déforestation, à l'exploitation excessive de son écorce et au changement climatique. Présent dans plusieurs pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Burundi ou encore la République démocratique du Congo, cet arbre joue un rôle essentiel dans les écosystèmes forestiers, notamment dans les zones de montagne où il constitue un refuge pour de nombreuses espèces.

Au-delà de son importance écologique, le prunier d'Afrique est également très prisé pour ses propriétés médicinales reconnues. Son écorce est utilisée dans le traitement de certaines maladies, tandis que son bois sert à la fabrication d'outils agricoles, de meubles et de revêtements de sol. Cette double utilité explique en grande partie sa surexploitation, souvent menée sans pratiques durables ni plan de renouvellement.

Le bois jaune (*Afrocarpususambarensis*) et le tiama (*Entandrophragmaangolense*) sont eux aussi gravement menacés. Ces espèces sont recherchées pour la qualité exceptionnelle de leur bois, largement utilisé dans la construction, l'ameublement et l'artisanat. Cependant, l'urbanisation croissante, la destruction des habitats naturels et la prolifération d'espèces invasives fragilisent chaque année un peu plus leur survie. Les experts alertent sur la nécessité d'agir rapidement pour éviter leur disparition complète à moyen terme.

Pour les chercheurs et les acteurs de la conservation, la solution passe par la valo-



risation durable des arbres indigènes. Il s'agit de promouvoir leur culture, de sensibiliser les populations locales et d'encourager des pratiques d'exploitation responsables. Selon plusieurs spécialistes, ces espèces offrent des opportunités économiques importantes pour les communautés rurales, tout en contribuant activement à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Cette protection ne peut être efficace sans une éducation adaptée des plus jeunes. Dans les zones rurales, où ces ressources naturelles sont essentielles à la vie quotidienne, une bonne alimentation des écoliers est indispensable. Des enfants bien nourris assimilent mieux les connaissances, sont plus attentifs en classe et comprennent plus facilement les enjeux environnementaux. Ils deviennent ainsi des citoyens responsables, capables de participer activement à la préservation des forêts et des espèces menacées. Les programmes

de sensibilisation doivent donc intégrer à la fois l'éducation environnementale et la promotion d'une alimentation équilibrée. Protéger les arbres, c'est aussi garantir des ressources alimentaires et médicinales pour les générations futures. Les informations présentées reposent sur des données fiables issues de travaux de recherche et d'organismes reconnus, notamment l'UICN et le consortium ANTSSS. Elles confirment l'urgence de renforcer les actions de conservation à l'échelle du continent africain.

La préservation du prunier d'Afrique, du bois jaune et du tiama est un enjeu majeur pour l'avenir des forêts africaines. Face aux menaces croissantes, une mobilisation collective des États, des chercheurs et des communautés locales s'impose. Protéger ces essences, c'est préserver la biodiversité, soutenir les populations locales et construire un avenir durable pour toute l'Afrique.

C.S

UN ENVAHISSEUR VERT MENACE LA BIODIVERSITÉ UN GOYAVIER BRÉSILIEEN DÉVORE LES FORÊTS DE MADAGASCAR

À Madagascar, un arbre fruitier venu du Brésil profite de l'appétit des lémuriens pour envahir les forêts dégradées. Ce goyavier-fraise (*Psidiumcattleyanum*) forme des fourrés impénétrables qui étouffent la biodiversité locale. Les scientifiques alertent sur ce piège écologique : l'animal menacé participe, sans le savoir, à la destruction de son propre habitat. L'île de Madagascar, trésor mondial de la biodiversité, subit une déforestation massive depuis les années 1950, certaines zones étant dégradées depuis les années 1930. Chaque année, près de 200 000 hectares de forêts indigènes disparaissent à cause de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Cette catastrophe menace directement les lémuriens, déjà fragilisés par la chasse. Pourtant, un nouveau danger, aussi discret qu'efficace, aggrave la situation : le goyavier-fraise, originaire du Brésil.

Une fois la forêt affaiblie, cette plante non indigène s'installe sans difficulté. Mais le mécanisme le plus surprenant reste le rôle involontaire des lémuriens. Comme l'explique

Amy Dunham, biologiste à l'université Rice, ces primates raffolent des fruits rouges du goyavier. En les mangeant, ils dispersent les graines dans leurs excréments, favorisant la dispersion des graines. Une vidéo filmée dans le Parc national de Ranomafana montre un sifaka de Milne-Edwards, espèce menacée, grignotant un fruit dans un fourré dense. « Cela résume la situation, commente la chercheuse. Le lémurien tire profit d'une plante envahissante qui, en retour, détruit la biodiversité et le fonctionnement à long terme de la forêt. »

Une étude publiée en 2024 par Dunham révèle l'ampleur des dégâts. Là où le goyavier-fraise s'installe, il forme des « monocultures » denses et impénétrables. Ces fourrés épuisent le sol, bloquent la repousse des espèces locales et réduisent la diversité des insectes. Or, cette disparition prive de nombreux animaux — oiseaux, tenrecs (petits mammifères locaux) et certains lémuriens — d'une source essentielle de protéines. Même dans les forêts intactes, la chute d'un arbre lors d'un cyclone pourrait

créer une clairière colonisée par les graines transportées par les lémuriens. Les dégâts ne s'arrêtent pas là. Le gui, connu en malgache sous le nom de tongoalahy, une plante parasite qui pousse sur les branches des arbres indigènes, disparaît des zones envahies. Or, ce qui constitue une « ressource clé » pour la faune : il nourrit trente espèces d'oiseaux et sept espèces de lémuriens, dont les microcèbes roux et les lémurs nains. Privés de gui, ces animaux perdent une source vitale de nourriture, surtout en période de pénurie.

Face à ce constat, une piste de solution vient de l'île Maurice. L'écologue Lutchmee Sujeun a testé avec succès l'épandage de biochar, un charbon végétal fabriqué à partir de déchets comme les coques de noix de coco. Ce biochar neutralise les composés toxiques laissés par le goyavier dans le sol, permettant aux plantes indigènes de repousser. Idéalement, on pourrait utiliser les tiges des goyaviers coupés pour produire ce charbon. Cependant, cette technique reste coûteuse et demande beaucoup de main-d'œu-

vre. Son application doit encore être évaluée. L'anthropologue Cortni Borgerson, qui travaille dans le parc national de Masoala, ajoute une touche tragique : certains chasseurs utilisent les goyaves comme appât pour attirer les lémuriens bruns, une espèce vulnérable. « La goyave attire les derniers frugivores de Madagascar et les conduit à fragiliser les forêts essentielles à leur survie », résume-t-elle. Pour elle, la clé reste la restauration de la biodiversité, en commençant par les plantes indigènes. L'élimination de l'envahisseur demandera des efforts énormes, mais les connaissances scientifiques offrent une base solide pour avancer. Sauver les forêts de Madagascar exige de rompre ce cycle écologique préoccupant. La restauration écologique ne peut plus ignorer ces interactions complexes. Si le biochar ouvre une voie prometteuse, seule une action combinée — arrachage manuel, recherche ciblée, protection stricte — évitera que les lémuriens ne deviennent les contributeurs malgré eux à la propagation de l'espèce envahissante.

C.S

PARCOURS D'UN HOMME DE SAVOIR ET DE RÉSILIENCE LE PROFESSEUR SAÏD BOUIZRI, ENTRE ENGAGEMENT ACADÉMIQUE ET TRANSMISSION DES VALEURS

Dans un nouvel épisode de l'émission « Terre des scientifiques », programme mensuel de la Radio algérienne réalisé en collaboration avec l'institution algérienne Médaille du scientifique algérien, qui met chaque fois en lumière l'un des plus éminents intellectuels du pays ayant accompli, ou accomplissant encore, des prouesses aux niveaux national et international, dont l'influence demeure perceptible aujourd'hui, l'invité de cette édition était le professeur Saïd Bouizri, membre du Conseil supérieur islamique et l'une des figures scientifiques algériennes les plus importantes, aussi bien sur le terrain que dans les médias, puisqu'il conjugue l'enseignement universitaire avec des activités de sensibilisation religieuse et morale.

Par Ikram Haou

Dr Saïd Bouizri est revenu sur son enfance, évoquant la douleur d'avoir été orphelin après le martyre de son père durant la guerre de libération, une épreuve qui a constitué pour lui une première source de motivation.

Il a affirmé que les personnes qui réussissent naissent et grandissent souvent dans l'adversité, et que la souffrance peut devenir un moteur de réussite, à condition qu'elle ne les brise pas. C'est dans cet esprit qu'il a décidé de réussir et de réaliser son rêve. Après l'école primaire, il a étudié au collège Mouloud Amrouche, à M'chedal, une région de la wilaya de Bouira qui, selon lui, a formé douze scientifiques dans divers domaines du savoir, connus sous le nom de M'chedaliens. Il a ensuite poursuivi ses études au lycée Abdel Rahmane Mira de Bouira, avant d'intégrer le Centre universitaire Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, où il est sorti major de sa promotion. Par la suite, il a obtenu une bourse pour étudier à l'Université du Caire, en Égypte, où il a décroché un master à l'Université Ain Shams. Il est ensuite retourné en Algérie, où il a obtenu son doctorat.

Concernant ses premières inclinations pour son domaine d'études et ses engagements, il a souligné le rôle primordial des enseignants et des professeurs, non seulement dans l'éducation, mais aussi dans le développement de l'élève ou de l'étudiant. Il a expliqué que, dès le début, ses professeurs insistaient sur le fait que le choix d'une spécialisation devait être libre et conforme aux aspirations et aux intérêts de chaque étudiant. Par ailleurs, parmi les conseils qu'il a reçus, figurait celui de se spécialiser dans plusieurs domaines et de ne pas se limiter à un seul. Il a ainsi relaté une anecdote de ses années d'études durant lesquelles les professeurs ne leur avaient donné aucune précision sur le contenu ni sur la date des examens ; par précaution, ils avaient donc tout lu et tout mémorisé. Il a ainsi réaffirmé la nécessité d'apprendre et d'acquérir un maximum de connaissances afin d'être prêt à affronter toutes les situations. L'esprit humain, a-t-il souligné, est un miracle qui ne demande qu'à être utilisé à bon escient, et qu'il ne faut surtout pas détruire par des moyens nuisibles. Motivé par ses professeurs, il nourrissait un profond désir d'étudier la charia, mais cela n'était pas possible, cette spécialisation n'existant pas à l'époque à l'université Mouloud Mammeri. Il a donc suivi les conseils de son professeur et s'est orienté vers le droit, discipline la plus proche de la charia. Il a également évoqué ces enseignants qui, sans diplômes supérieurs, avaient appris à l'école de la vie. Leurs conseils, a-t-il dit, les ont accompagnés bien au-delà du cadre scolaire. Ce n'est que plus tard qu'ils ont pleinement compris la va-



leur de l'enseignement dispensé : un enseignement constructif, apaisant et bienveillant, a-t-il souligné. Il a ensuite abordé certaines difficultés rencontrées lors de ses études universitaires après l'obtention de sa bourse. L'un des premiers défis fut l'avion lui-même : c'était son premier vol, et il a ressenti une peur intense durant quatre heures et demie, un temps qui lui a paru interminable. À leur arrivée en Égypte, d'autres obstacles sont apparus : ils devaient obtenir des certificats d'équivalence pour poursuivre leurs études et réussir tous leurs examens, sous peine d'échec. Il ne suffisait pas de réussir, mais il fallait obtenir au minimum 70 % dans chaque matière. De plus, seuls les noms des admis étaient publiés. Dans ce contexte, la persévérance s'est révélée essentielle pour la réussite des étudiants algériens. Il a su surmonter ces difficultés et obtenir un magistère en droit islamique.

De retour en Algérie, il s'est consacré à l'éducation, à l'accompagnement et à l'enseignement religieux, après avoir soutenu sa thèse de doctorat à la faculté de droit. Il a résumé ses objectifs en trois axes principaux. Le premier est la prédication de l'islam, qui constitue son objectif fondamental. Il a expliqué que les institutions algériennes ouvrent leurs portes aux personnes de savoir afin de diffuser les connaissances, contrairement à d'autres pays. Le deuxième axe est l'éducation :

comme il l'a indiqué, les écoles ne sont plus l'unique source d'apprentissage. Les mosquées, au-delà de leur fonction de lieu de prière, sont également des espaces d'éducation et d'instruction, où les personnes instruites peuvent s'investir bénévolement pour transmettre leur savoir au profit de la communauté. Le troisième axe est la réforme, qu'il considère comme une valeur religieuse, sociale et juridique. Il a également évoqué son nouveau projet, « Le Projet de Renaissance des Sciences », expliquant que sa principale motivation réside dans le déclin généralisé de l'usage des livres imprimés, aggravé par le mauvais usage des technologies numériques modernes. Il a estimé que la recherche scientifique traverse une période difficile, d'où l'objectif de ce projet : sensibiliser et orienter les étudiants ainsi que le grand public. Il a conclu la rencontre par des conseils et des orientations adressés aux étudiants des clubs « Jousour » et « Fodil El Ouartilani », insistant sur l'importance de tirer profit de chaque instant dans la quête du savoir et d'apprendre tout ce qui nous manque encore et pourrait nous être utile. Il a ajouté que l'un des principes fondamentaux de la connaissance est de reconnaître qu'elle provient de Dieu et, par conséquent, de Lui en être reconnaissant.

I.H

EXAMENS DU BEM ET DU BACCALAURÉAT LES DATES DE RETRAIT DES CONVOICATIONS FIXÉES

Le ministère de l'Éducation nationale a fixé les dates de retrait des convocations pour les candidats aux examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM), et du baccalauréat (session 2026), a-t-il annoncé samedi dans un communiqué. Le ministère "informe l'ensemble des candidats scolarisés et libres, appelés à passer les examens du BEM et du baccalauréat (session 2026), que les sites de l'Office national des examens et concours (ONEC) seront ouverts pour le retrait de leurs convocations", précise le communiqué.

"Le retrait des convocations pour l'examen du BEM se fera du dimanche 19 avril au jeudi 21 mai

2026 et celui du Baccalauréat, se déroulera du jeudi 7 mai au jeudi 11 juin 2026", précise le communiqué.

L'opération de retrait des convocations s'effectuera via les liens suivants : <https://bem.onec.dz> pour l'examen du BEM, et <https://bac.onec.dz> pour l'examen du baccalauréat.

Les candidats scolarisés peuvent également retirer leurs convocations via l'espace des parents sur la plateforme numérique du ministère de l'Éducation nationale <https://awlyaa.education.dz>, ou les recevoir par l'intermédiaire des directeurs des établissements scolaires.

RS

TRANSPORT URBAIN LE MÉTRO D'ALGER LANCE LE TICKET ÉLECTRONIQUE

La société d'Exploitation du Métro d'Alger "SEMA" a annoncé le lancement d'une nouvelle application numérique permettant aux voyageurs d'acquérir des tickets électroniques, et ce dans les cadre des efforts visant à moderniser les services de transports public et à faciliter le déplacement des usagers. Disponible via l'application "El Metro", ce service permettra aux usagers d'acheter les tickets "rapidement, facilement et en toute sécurité", sans avoir à se déplacer vers les guichets de vente, a précisé SEMA sur ses pages sur les réseaux sociaux. En pratique, l'application permet à l'utilisateur de payer le montant des tickets ou des abonnements par carte interbancaire (CIB) ou par carte "Edahabia", avant de télécharger le ticket électronique comprenant un code QR (QR Code) sur le Smartphone. À l'entrée à la station du métro, il suffit au voyageur de scanner le code QR au lecteur installé au niveau des portillons d'accès pour en vérifier la validité, facilitant ainsi le passage. L'application est actuellement disponible dans les boutiques d'applications pour le système "Android", et sera "prochainement" accessible sur le système "iOS", selon les explications fournies par l'entreprise.

RS

TOUR D'ALGÉRIE 2026

2^E ÉTAPE : VICTOIRE DU SUD-AFRICAIN JANSE VAN RENSBURG

Le coureur sud-africain Reinardt Janse van Rensburg a remporté, ce samedi, la deuxième étape du Tour d'Algérie de cyclisme 2026 (TAC 2026), disputée entre Oran et Tlemcen (140 km). Après une course intense et acharnée, de plus de trois heures et demie sur les routes de l'Oranie, Janse van Rensburg a su se démarquer des autres participants en franchissant en premier la ligne d'arrivée lors d'un finish groupé (3:34:56).



Le pensionnaire de l'équipe sud-africaine Tshenolo Pro Cycling Team a devancé sur le podium son compatriote et coéquipier, Emile Van Niekerk, alors que la troisième place est revenue au Belge Yorben Lau-

ryssen, vainqueur de la première étape.

D'ailleurs, Laurysse conserve son maillot jaune de leader et compte sept secondes d'avance sur le Sud-Africain Alexander Francois Erasmus

(Tshenolo Pro Cycling Team) et treize secondes sur le Letton Oliveris Jēkabs Skrapcis (Energius Cycling Team).

De leur côté, les cyclistes algériens n'ont pas vraiment brillé lors de cette course et se sont limités à la figuration. Premier DZ à figurer sur la liste d'arrivée, qui compte 101 coureurs alors qu'ils étaient 108 au départ, Nasrallah Essemiani (Irb El Kantara) a fini à la 9^e position (3:34:56), Hamza Mansouri (Madar Pro Cycling Team) est 21^e (3:35:03), alors que Hamza Amari (Madar Pro Cycling Team), vainqueur du TAC 2025, pointe à la 23^e place (3:35:03).

L'édition 2026 du TAC se poursuivra ce dimanche avec une troisième étape de 139,1 km, taillée pour les grimpeurs, prévue entre Tlemcen et Sidi Bel Abbès.

RS

SEMI-MARATHON DE BOUIRA
PLUS DE 800 ATHLÈTES Y PARTICIPENT

Plus de 800 athlètes (messieurs et dames), issus de 46 wilayas du pays, ont pris part vendredi à un semi-marathon, organisé par le club sportif Amateur de la ville de Lakhdaria en hommage au commandant Rabah Mokrani, connu sous son nom révolutionnaire "Si Lakhdar". Le coup d'envoi de ce semi-marathon a été donné par les autorités locales depuis le chef-lieu de la commune de Bouderbala, avec la participation de plus de 800 coureurs venus de 46 wilayas du pays, selon les responsables du club amateurs de Lakhdaria, organisateur de cette manifestation sportive en collaboration avec les services locaux de la Daira.

"L'événement a été organisé dans de très bonnes conditions, et

dans une ambiance festive, ce semi-marathon a été organisé également en hommage au martyr de la révolution, le commandant Si Lakhdar, de son vrai nom Rabah Mokrani", s'est réjoui M. Yacine Mansouri, un des responsables du club amateur local de Lakhdaria.

Les athlètes participants ont parcouru un circuit de 21 kilomètres avec comme point d'arrivée le cinéma Djerrah de la ville de Lakhdaria.

"Nous sommes très contents d'avoir organisé cet événement sportif pour rendre hommage à l'un des symboles de la révolution nationale, et cela est un honneur pour la ville de Lakhdaria et pour tout notre pays", a indiqué M. Mansouri. Le commandant Si Lakhdar est



né au sein d'une famille modeste, le 6 novembre 1936 au village Guergour, relevant de l'ex-Palestro (au nord-ouest de Bouira), baptisé depuis Lakhdaria en hommage au martyr.

Il est tombé au champ d'honneur dans un accrochage avec les soldats de l'armée coloniale à Djebel Belgroune à Médéa.

RS

COUPE DU MONDE
LA FIFA DÉNONCE DES TARIFS DE TRANSPORTS ÉLEVÉS POUR LE STADE DE NEW YORK

La Fifa dénonce des tarifs de transports élevés pour le stade depuis New York pour le Mondial 2026.

La Fifa a vivement critiqué, vendredi, le tarif « élevé » du billet de train aller-retour pour le MetLife Stadium depuis New York. Annoncé à 150 dollars pour la période du Mondial 2026, ce prix, jugé « arbitraire », risque selon l'instance internationale d'avoir un « effet dissuasif » sur les sup-

porters.

« Fixer arbitrairement des prix aussi hauts et exiger que la Fifa en assume le coût est sans précédent », a déploré Heimo Schirgi, directeur des opérations de la Coupe du monde, dans un communiqué officiel.

Le responsable a pointé du doigt la stratégie de la régie des transports publics New Jersey Transit, qui a multiplié par 10 le prix habituel du trajet

pour la durée de la compétition. Selon lui, ce modèle tarifaire est une erreur stratégique: « Cette hausse des tarifs poussera inévitablement les supporters vers d'autres moyens de transport », a-t-il ajouté, craignant un engorgement des routes et une logistique complexifiée.

RES

CROSS DE LA JEUNESSE
ET DES COLLECTIVITÉS
LOCALESUNE CENTAINE DE
PARTICIPANTS AU REN-
DEZ-VOUS DE GHARDAÏA

Pas moins de 94 coureurs, benjamins et minimes (garçons et filles), ont pris part aux éliminatoires du cross de la jeunesse et des collectivités de la wilaya, organisé samedi à Ghardaïa, ont indiqué les organisateurs.

Les participants ont été alignés, selon la catégorie et le genre, sur des distances de 2.000 m, 2.500 m et 3.500 m, de la zone des sciences au complexe omnisports de Noumérat, commune d'El-Atteuf.

Lancée en présence du wali de Ghardaïa, Abdallah Abinouar, du directeur de la Jeunesse et Sports, Hassen Yakoubi, et des représentants de la Police et Gendarmerie, de la Santé et de la Protection civile, cette manifestation sportive a donné lieu à la qualification de 16 athlètes (garçons et filles) à la phase nationale finale de cette compétition de la jeunesse et des collectivités locales, prévue le premier juin, a indiqué le chef de service de l'éducation physique et des sports, Mohamed Chelgui.

Cet événement sportif entre dans le cadre des efforts visant l'encouragement de la pratique sportive dans la société, la promotion de la condition physique et de la santé chez les jeunes, la prospection de jeunes capacités sportives talentueuses et l'ancrage de l'esprit de fair-play, a-t-il souligné

RS

PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL

LA MOSQUÉE SIDI ABDESLAM DE BATNA CLASSÉE PATRIMOINE NATIONAL CULTUREL

La mosquée Sidi Abdeslam, implantée dans le vieux T'kout, dans la wilaya de Batna, a été récemment intégrée à l'inventaire supplémentaire des biens culturels locaux, a-t-on appris samedi auprès de la Direction de la culture et des arts.

Par Tinhinane Bendahmane

Le dossier relatif à ce monument à la fois historique et archéologique, remontant au XVI^e siècle, a reçu l'aval de l'ensemble des membres du comité de wilaya des biens culturels pour son inscription sur cet inventaire, a précisé le chef du service du patrimoine de la direction, Abderrezak Bensalem. Cette déclaration a été faite en marge du lancement du Mois du Patrimoine (18 avril - 18 mai) depuis la commune de T'kout, située à 90 km au sud-est de Batna, et à l'occasion de la réouverture de la mosquée après des travaux de réhabilitation réalisés dans le cadre d'une initiative locale.

Un dossier complet concernant cet édifice ancien a également été constitué et transmis à la commission nationale des biens culturels en vue de son classement définitif, a ajouté M. Bensalem, également spécialiste en archéologie.

La mosquée Sidi Abdeslam, qui doit son appellation à son fondateur, Sidi Abdeslam Ben Ahmed El Maâli, est implan-



tée dans le vieux village de T'kout, à environ deux kilomètres du centre de la commune.

Ce lieu de culte musulman, parmi les plus anciens de la wilaya de Batna, se distingue par son architecture traditionnelle et représente un exemple caractéristique des anciennes mosquées de la région des Aurès.

Progressivement, cet édifice est de-

venu un pôle d'attraction pour des visiteurs venus de plusieurs wilayas, séduits par l'esthétique de son architecture et de ses ornements, ainsi que par sa situation au cœur du vieux T'kout, à proximité d'une source d'eau au débit permanent. Le site, entouré de jardins en terrasses disposés en gradins, est dominé par les vestiges de Thiqlaâth (greniers collectifs), offrant un paysage

particulièrement attrayant.

Il est à noter que douze sites archéologiques et patrimoniaux de la wilaya de Batna ont été inscrits, depuis 2024, sur l'inventaire local supplémentaire des biens culturels, dont quatre sites d'art rupestre situés à Bouzina, Taxlent, Boumegueur et N'gaous, tous datant de la période préhistorique.

T.B

HISTOIRE DE NOTRE GLORIEUSE RÉVOLUTION LA BATAILLE DU DJEBEL KSEL, UNE DES ÉPOPÉES HÉROÏQUES FACE AU COLONIALISME

La wilaya d'El-Bayadh a commémoré la bataille de Djebel Ksel, qui s'est déroulée les 17 et 18 avril 1958, et qui constitue l'une des épopées héroïques au cours desquelles les moudjahidine de l'Armée de libération nationale ont infligé une leçon au colonialisme français en matière de sacrifice et de lutte pour la patrie.

Cette bataille a débuté après le déplacement de deux compagnies (Katibate) de l'Armée de libération nationale (ALN), dirigées par les héros Didani Ahmed, dit "Lazreg", et Guettaf Ahmed, depuis El-Khenigat à l'Est de la commune d'El Ghassoul vers la région d'Aïn El-Djedida, près de la route reliant El-Bayadh à Boualem, où se trouvaient les forces ennemies.

A leur arrivée à Aïn El-Djedida, l'armée ennemie s'était retirée vers l'Est, en direction des environs d'Aflou. Les deux katibate de l'ALN se sont alors déplacées vers Djebel Ksel pour s'y positionner pendant quelques jours, en attendant de nouveaux ordres, ont indiqué les responsables du service du patrimoine historique et culturel de la direction des Moudjahidine et des Ayants-droits. Le colonisateur avait auparavant évacué le village de Stiten, proche du Djebel Ksel, de ses habitants, en juillet 1957, et les avait regroupés dans des camps, dans le but d'empêcher l'Armée de libération nationale de communiquer avec eux et de la priver de sa base populaire pour le ravitaillement. L'armée française surveillait alors le village, pensant que les moudjahidine l'utiliseraient la nuit pour se reposer ou y passer la nuit.

Dans la soirée du 17 avril 1958, certains Moussebel descendirent de la montagne en mission. Lorsqu'ils aperçurent un convoi de l'armée ennemie installé dans le village, ils retournèrent rapidement informer le commandement des moudjahidine. La compagnie dirigée par le héros Guettaf Ahmed se déplaça alors avec rapidité, encercla les soldats français positionnés sur la place du village et les surprit par une attaque armée, causant plusieurs morts et blessés parmi les forces d'occupation, tandis que les survivants prirent la fuite avec leur matériel.

Les forces coloniales commencèrent alors à bombarder les positions des combattants à l'aide de chars. Après cette attaque, la compagnie regagna Djebel Ksel à la tombée de la nuit. Le commandement des moudjahidine se réunit pour analyser la situation et décida de rester sur la montagne et de se préparer à une bataille imminente.

Un emplacement au centre du massif, appelé Kef Zâatout, fut choisi pour le regroupement des forces en prévision de l'affrontement attendu le lendemain, les combattants étant convaincus que les forces coloniales reviendraient le 18 avril pour venger leurs pertes subies à Stiten.

A la veille de la bataille, les forces de l'ALN se composaient de deux compagnies équipées de mitrailleuses lourdes et de fusils, tandis que l'ennemi mobilisait d'importants effectifs et un arsenal conséquent, entamant l'encerclement de la montagne, dès les premières heures du jour.

Vers six heures du matin,

les forces françaises commencèrent à pilonner les positions des moudjahidine à l'aide de mortiers installés dans le village d'El Haoud, limitrophe de Djebel Ksel. L'aviation intervint également pour bombarder la zone, facilitant ainsi l'avancée des troupes au sol.

Après l'arrêt des bombardements, les soldats français avancèrent et attaquèrent les positions des moudjahidine, qui n'ouvrirent le feu qu'à courte distance, infligeant de lourdes pertes à l'ennemi. Les avions reprirent ensuite les bombardements, et les combats se poursuivirent toute la journée.

Malgré les tentatives répétées des forces coloniales pour progresser, les moudjahidine résistèrent avec détermination. En dépit du siège imposé, ils parvinrent à se replier vers d'autres positions, après avoir infligé de lourdes pertes à l'ennemi, estimées à 75 morts, en plus de nombreux blessés et de la destruction de plusieurs véhicules militaires.

A l'occasion de la commémoration de cet événement historique, un nouvel ouvrage intitulé "La voix d'un moudjahid des montagnes du Sud oranais", réalisé par le journaliste Khalil Beneddine, sera présenté. Ce livre retrace le parcours de lutte du moudjahid Mohamed Khalil et met en lumière plusieurs étapes importantes de la Révolution dans la région, notamment la bataille de djebel Ksel, considérée comme l'une des plus marquantes dans la mémoire collective, à laquelle Mohamed Khalil avait participé avec ses compagnons de lutte.

RC

MOIS DU PATRIMOINE TINDOUF CÉLÈBRE SON HÉRITAGE CULTUREL

Par Halim Dardar

Les manifestations du Mois du Patrimoine édition 2026 ont été inaugurées samedi dans la wilaya de Tindouf sous le thème « Notre patrimoine, notre civilisation ». Elles se dérouleront jusqu'au 18 mai à travers un programme riche et varié ayant pour objectif de consolider l'identité nationale et de protéger l'héritage culturel au profit des générations à venir.

La wilaya de Tindouf compte parmi les régions dotées d'un patrimoine culturel dense et diversifié, illustré par des traditions et des pratiques héritées au fil des générations, ainsi que par des vestiges matériels qui ont traversé le temps, mais qui exigent aujourd'hui davantage d'attention et de mise en valeur.

Cette manifestation culturelle propose un ensemble d'activités incluant expositions, conférences, colloques scientifiques et sessions de formation, en plus d'actions de proximité. Elle mobilise plusieurs intervenants du secteur culturel, notamment la Maison de la culture, le Musée public et la Bibliothèque principale de lecture publique, ainsi que diverses associations culturelles. Dans ce cadre, l'inspecteur du patrimoine culturel à la Direction de la culture et des arts, M. Mohamed Abderaouf Ibrah, a indiqué que le programme de cette édition a été conçu en concertation avec différents établissements culturels. Il s'articule autour de plusieurs axes, parmi lesquels l'organisation d'expositions dédiées au patrimoine local et à des œuvres artistiques mettant en avant les particularités de la région, tout au long de la période allant du 18 avril au 18 mai.

Le programme comprend aussi des conférences et des rencontres scientifiques, dont un colloque national intitulé « Le patrimoine culturel à l'ère du développement durable : réalité et défis », ainsi que des journées de formation et des conférences consacrées aux mécanismes de préservation du patrimoine. Il prévoit également une journée d'étude destinée aux corps de sécurité sur le cadre juridique de la protection du patrimoine, selon la même source. Par ailleurs, des ateliers pratiques sont programmés, notamment un atelier consacré aux techniques de construction en terre compactée, ainsi que des activités de proximité telles que des soirées poétiques dédiées à la poésie hassanite, des projections cinématographiques et des visites de sites archéologiques. Le responsable a également souligné que le programme intègre des actions de sensibilisation, parmi lesquelles l'installation de panneaux pour la protection des sites archéologiques et l'organisation d'expositions itinérantes. Une démonstration reposant sur les technologies de l'intelligence artificielle est également prévue pour documenter des objets archéologiques sous l'intitulé « Un objet archéologique qui parle », grâce à un code QR permettant aux visiteurs d'accéder à son histoire et à ses caractéristiques. Enfin, des associations culturelles assureront l'animation des espaces culturels durant toute la manifestation, afin de renforcer la sensibilisation à l'importance du patrimoine et à la nécessité de sa préservation, a-t-on indiqué de même source.

H.D

DE LA LOI IRHA À LA LOI YADAN

LA PESANTEUR DE VICHY À LA CAPTATION DE L'IMAGINAIRE

Les députés macronistes retirent la proposition de loi Yadan portant sur l'antisémitisme, le gouvernement présentera un nouveau texte en juin.

Par René Naba
In mondialisation.ca,
16 avril 2026
madaniya.info

Six ans après l'adoption de la Loi IRHA, en 2019, qui assimile toute critique du sionisme à de l'antisémitisme, l'Assemblée nationale française s'apprête à enrichir l'arsenal législatif et juridique français d'un nouvel outil, identique et similaire au premier, mais dont ses censeurs accusent son objectif de museler toute critique d'Israël.

Ce nouveau bâillon juridique se situe en droite ligne de la stratégie israélienne visant à museler tout soutien à la Palestine, en dépit des critiques internationales suscitées par le comportement de l'État hébreu dans l'enclave de Gaza et au Liban.

Ce nouvel arsenal juridico-législatif intervient alors que la phagocytose de la Palestine se fait à marche forcée, en réplique à la reconnaissance internationale de l'État de Palestine, y compris par la France, premier pays occidental membre permanent du Conseil de sécurité.

La Loi IRHA

Précédant la première visite officielle en Israël du président Emmanuel Macron, la Loi IRHA a été adoptée, le 3 décembre 2019, par l'Assemblée Nationale, à l'initiative de «La République en Marche», le parti présidentiel. La Loi IRHA assimile déjà la critique du sionisme à une forme d'antisémitisme.

Dans ce texte controversé, adopté à une très faible majorité, son auteur, le député LRM, Sylvain Maillard, a proposé au Parlement français l'adoption de la définition de l'antisémitisme telle qu'elle est formulée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

Au cœur des reproches des opposants: le fait qu'il associe l'antisionisme à une forme d'antisémitisme. La définition de l'IRHA tient en quelques mots, dont le terme «antisionisme» est absent: «L'antisémitisme est une certaine perception des juifs, qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte.»

Loi Yadan

Six ans après, Caroline Yadan, élue députée lors des élections législatives de 2024, dans la 8^{me} circonscription des Français de l'étranger (Israël, Italie, Turquie), contre le député sortant Meyer Habib, est revenue à la charge.

Pour rappel, en 2025, elle a quitté son groupe parlementaire et s'est inscrite comme « apparentée », pour marquer sa désapprobation de la reconnaissance de l'État palestinien par la France.

Sa proposition de loi de 2024, vise à lutter contre l'antisémitisme. Ces partisans estiment que l'antisionisme est toujours une forme d'antisémitisme et qu'il doit être réprimé, alors que les opposants à la proposition de Loi considèrent que son objectif est de sanctionner les critiques d'Israël et le soutien à la Palestine.

Pour donner de la légitimité à sa proposition de loi, Caroline Yadan s'est appuyée, entre autres, sur les chiffres de l'antisémitisme. Mais l'identité et la méthodologie des organisations qui en sont à l'origine montrent une instrumentalisation de cette réalité en faveur d'un positionnement pro-israélien. Une pétition contre cette proposition de loi sur le site de l'Assemblée nationale a déjà rassemblé près de 700.000 signatures.

Les déclarations d'amour du Rassemblement National au judaïsme institutionnel français dans la perspective des prochaines élections présidentielles françaises, de même que le mic mac de l'écrivain Yann Moix à propos de sa judéophilie compensatoire d'une judéophobie antérieure remettent en mémoire l'hypersensibilité du fait juif en France, en raison de son passé collaborationniste avec le nazisme sous Vichy.

Lors du dîner annuel du CRIF en 2019, Emmanuel Macron, déjà, avait en effet cherché à établir un amalgame entre antisémitisme et antisionisme dans une sorte de concurrence feutrée électoraliste avec le Rassemblement National, le parti d'extrême droite de Marine Le Pen.

L'anti-sionisme la forme moderne de l'antisémitisme ?

Pas sûr. Une affirmation d'autant plus fallacieuse que péremptoire.

Le fait d'aseptiser le débat public de toute critique à l'égard d'Israël est-il incitatif à la démocra-

tie ? Ou constitue-t-il au contraire une prime à l'autoritarisme et à l'arbitraire ?

Il est à craindre que l'arsenal législatif et judiciaire français ne renforce la psychorigidité des dirigeants israéliens et ne criminalise les partisans d'un règlement politique fondé sur la dignité des hommes, les principaux obstacles à la création d'un «Bantoustan» avec le silence complice des «grandes démocraties occidentales».

Caroline Yadan a-t-elle songé un instant au traumatisme infligé aux Palestiniens par la dépossSESSION de leur patrie du fait d'un crime commis par des Européens et d'un découpage arbitraire dans la pure tradition coloniale ?

De l'ignominie résultant d'une compensation sur bien d'autrui, la forme la plus achevée de la perversion triangulaire en ce qu'elle exonère un criminel et pénalise un innocent, sans pour autant donner pleinement satisfaction au bénéficiaire de la compensation, sans apaiser sa soif vindicative ?

La grandeur de la France ne réside-elle pas dans la prise en compte du déni de droit infligé injustement aux Palestiniens, de leur stigmatisation, de la négation de leur identité nationale, en un mot l'Apartheid dont ils sont victimes, eux qui n'ont jamais participé ni aux pogroms des Juifs d'Europe, ni au génocide hitlérien, contrairement à la France, qui fut, sous Vichy, à l'égard de ses citoyens de confession juive, l'antichambre des camps de la mort, complice de leur création dans les fours des camps d'Auschwitz-Birkenau, de Buchenwald et d'ailleurs quand près de 400.000 Arabes et Africains (Chrétiens et Musulmans) volaient au secours de la France, pour la 2^{ème} fois en un même siècle, pour la libérer du joug nazi.

Ne pas transposer le conflit israélo-palestinien en France

Corollaire de la criminalisation antisémite, le mot d'ordre «ne pas exporter le conflit israélo-palestinien en France» constitue un épouvantail brandi à chaque comportement abusif d'Israël comme pour juguler toute critique.

Ne pas transposer le conflit en France. Soit. Mais alors comment expliquer qu'un réserviste de l'armée israélienne, ancien garde frontière de l'état hébreu, Arno Klarsfeld, soit nommé conseiller du ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, en 2006, en pleine guerre de destruction israélienne du Liban.

Comment expliquer qu'un soldat israélien en opération de police contre Gaza, Gilad Shalit soit adopté comme otage français au prétexte de la présence d'aïeux français dans sa lignée, et que cette protection diplomatique française soit refusée à un français de naissance, Salah Hamoury, un universitaire dont le grand tort est d'avoir une mère française, mais un papa palestinien. Une tare indélébile ?

Ne tirons pas sur l'ambulance DSK (Dominique Strauss Kahn) qui se demandait tous les matins, en se rasant ou pas, ce qu'il pouvait faire pour la «grandeur d'Israël» et non de la France, dont il était un élu à la représentation nationale. Soyons charitable et ne mentionnons pas le cas du grand Rabin de France, un plagiaire, Gilles Bernheim, de crainte de réveiller l'antisémitisme en France. Taisons le cas du fantasque BHL, théoricien du botulisme, également plagiaire. De même que sur le cas du non moins fantasque Bernard Kouchner, «doublement juif car à moitié juif», ainsi que le cas du fabulateur auto mutilé, le rabbin Guy Farhi, une des grandes figures du Mouvement Juif Libéral.

Passons sur le cas de l'instituteur auto agressé à Marseille Sylvain Tsion Saadoun (2015) contraignant toute une ville à porter la Kipa en signe de solidarité avec la fausse victime.

Laurent Fabius

Que dire de Laurent Fabius, petit télégraphiste des Israéliens dans les négociations internationales sur le nucléaire iranien, un acte de forfaiture, qui conduira les États-Unis à mener des négociations secrètes avec l'Iran à Mascate (Sultanat d'Oman).

Georges Ibrahim Abdallah

Ne pas transposer le conflit israélo-arabe en France. Soit. Mais comment alors expliquer que Benyamin Netanyahu fasse pression sur Barack Obama et obtienne la libération de l'espion américain de confession juive Jonathan Polard et s'oppose à la libération par la France de Georges Ibrahim Abdallah, au delà de sa peine légale du militant libanais pro palestinien, alors que l'identité véritable du meurtrier des diplomates américains et israéliens vient d'être révélé ? Est ce parce que l'un est juif et l'autre arabe ?

Certes il y a eu l'ignoble supplice d'Ilan Halévy, torturé de manière sadique et tué par une bande criminogène animée par Youssouf Fofana, mais que dire de Said Bouarrach, vigile marocain tabassé à mot par une bande de quatre juifs et noyé dans le canal de l'Ourcq ?

Que dire enfin sur les fric-frac et les micmac qui émaillent depuis des décennies la chronique judiciaire française de Samuel Flatto Sharon au scandale de la taxe carbone. Une escroquerie de l'ordre de plusieurs dizaines millions de dollars, surpassant la totalité du montant des dégâts résultant des infractions commises par la totalité des prisonniers arabes, africains, musulmans, chers à la comptabilité d'Eric Zemmour.

Meyer Habib

Ancien du mouvement radical Betar, impliqué en 1988 dans l'attaque par l'«Organisation juive de combat» de la fête de commémoration de Jeanne d'Arc le 8 mai 1988, faisant 8 blessés, dont deux fonctionnaires de police, ce représentant du Likoud en France a-t-il droit de siéger au sein de la représentation nationale française, au titre de la 8^{ème} circonscription des Français établis hors de France, sous l'étiquette de l'UDI ? Une étiquette centriste pour ce représentant d'un parti ultra droitier ?

Ne transposons pas le conflit israélo-palestinien en France quand bien même David Ben Gourion, le père de l'armée israélienne, dispose d'une splendide esplanade dans l'un des quartiers les plus huppés de Paris, qu'ltzhack Rabin dispose de deux majestueuses places à Paris, - la place Fontenoy, devant l'Unesco et les jardins de Bercy-, alors que son alter ego palestinien «Prix Nobel de la Paix», Yasser Arafat, ne dispose de rien, tout au plus d'une miette, pâté d'alouette, une minuscule place à la mémoire du poète Mahmoud Darwiche, sur les quais de la Seine, coincée entre des monuments historiques, en guise de solde de tout compte.

Lisez bien : Ne transposez pas le conflit israélo-palestinien en France quand bien même un important lobby israélien opère depuis Bruxelles sur le théâtre de l'Union européenne, dans une flagrante ingérence de la vie politique interne des États membres, transformant l'ensemble européen en Far West aux manœuvres de déstabilisation israélienne; Quand bien même un diplomate israélien en poste à Londres a travaillé au cœur du Parti travailliste pour mettre à mal le leadership de son chef James Corbin.

Quand bien même ce même diplomate, Shai Masot, qui se décrit lui-même comme un officier des forces de défense israéliennes et travaille en tant que haut responsable politique à l'ambassade israélienne de Londres, a été enregistré par un journaliste de la chaîne qatarienne Al Jazeera en train d'évoquer la façon dont il comptait «se débarrasser» de députés britanniques indésirables vis-à-vis des positions politiques israéliennes.

Ne transposez pas le conflit israélo-palestinien. Seuls les Israéliens et les Français y ont droit, pas les Arabes, des «sous hommes» selon l'expression fleurie d'un socialiste, encore un, Georges Frêche, ancien député maire de Montpellier.

Le complexe de Vichy

En raison de la collaboration dont ont fait preuve les autorités françaises avec le régime nazi, durant la 2^e guerre mondiale (1939-1945), et de leur contribution à la déportation des Juifs de France vers les camps de concentration, l'antisémitisme est un sujet sensible en France. Accusation infamante, elle condamne quiconque en est l'objet à une sorte d'ostracisme

L'accusation d'«anti-sémitisme» est en quelque sorte l'arme de destruction massive absolue et équivalente à une condamnation absolue. Elle constitue l'arme de dissuasion par excellence pour neutraliser toute critique à l'égard de la politique israélienne. Mais à force de la brandir à chaque bout de champ, il est à craindre quelle ne perde de son efficacité.

De la même manière, à force de vouloir substituer l'islamophobie à la judéophobie pour se débarrasser de l'antisémitisme traditionnel récurrent à la société française, il est aussi à craindre que ne se perpétue une autre forme de racisme, également hideuse, également condamnable.

A y regarder de près, la proposition de Caroline Yadan pourrait s'apparenter à une captation d'imaginaire, une captation d'héritage.

Qu'il est malsain d'activer une concurrence mémorielle. A Trop vouloir touiller dans le mauvais sens les remugles de l'histoire l'on s'expose parfois à des éclaboussures.

René Naba

ENTRENOUS

Escales sur le Web



Internet, Facebook et les réseaux sociaux sont désormais ancrés dans notre vie quotidienne. On y trouve de tout. Mais nous, nous nous intéresserons uniquement aux productions de ceux et celles qui font de ces formidables moyens de communication des outils utiles au service du savoir, de la culture et de la réflexion positive qui rassemble autour des valeurs hautement humaines auxquelles les Algériennes et les Algériens ont de tout temps adhéré. Cette page accueille aussi les publications du monde arabe et du continent africain.

Page animée Par Salim Nait Ouguelmim

LE GARDIEN DU FEU ANCIEN

Il y a très longtemps, bien avant que les villes ne remplacent les villages et que les routes ne tracent des frontières, vivait un peuple au cœur de la savane.

Ce peuple ne possédait ni or abondant, ni palais immenses. Mais il détenait quelque chose de plus précieux : le Feu Ancien.

Ce feu brûlait au centre du village, dans un foyer sacré que personne ne quittait des yeux.

On disait que ce feu avait été allumé par les ancêtres eux-mêmes, et qu'il contenait leur sagesse, leur mémoire et leur protection.

Tant que le feu brûlait, le peuple restait uni.

Chaque génération désignait un gardien du feu.

Ce n'était pas le plus fort, ni le plus riche.

C'était celui qui comprenait que certaines choses ne s'expliquent pas... elles se préservent.

Un jour, un jeune homme nommé Seko fut choisi.

Mais Seko était différent. Il rêvait d'ailleurs.

De modernité. De nouveauté.

Pour lui, ce feu n'était qu'une vieille habitude.

Un soir, alors que les anciens dormaient, Seko murmura :

— Pourquoi garder une flamme ancienne, alors que je peux en allumer une nouvelle, plus grande, plus brillante ?

Et sans réfléchir, il laissa le feu s'éteindre.

Au matin, le village se réveilla dans un silence étrange.

Le vent semblait plus froid. Les regards plus lourds. Les paroles plus dures. Quelque chose avait disparu.

Les jours passèrent. Les conflits commencèrent. Les familles se divisèrent. Les traditions furent oubliées.

Même les enfants ne riaient plus comme avant.

Seko, troublé, partit consulter une vieille femme vivant à l'écart du village.

Elle l'écouta longuement, puis dit :

— Tu pensais que ce feu éclairait seulement la nuit.

Mais il éclairait les cœurs.

— Que dois-je faire ? demanda Seko.

— Va là où tout commence, répondit-elle.

Retourne à la source.

Seko entreprit un long voyage.

Il traversa des terres sèches, des rivières, et des collines silencieuses.

Jusqu'à atteindre une grotte ancienne.

Là, il vit une petite flamme, fragile... mais vivante.

Il tomba à genoux.

— Pardonne-moi, murmura-t-il.

Avec respect, il ralluma une torche.

Et il rentra au village.

Quand il ralluma le Feu Ancien, personne ne parla.

Mais quelque chose changea.

Les regards s'adoucirent. Les tensions s'apaisèrent. Les anciens sourirent.

Ce jour-là, Seko comprit :



On peut créer du nouveau... mais jamais au prix de ce qui nous relie. Depuis ce temps, dans certains villages, on dit que le feu n'est pas seulement une flamme.

C'est un héritage. Et celui qui le néglige éteint plus que de la lumière.

Morale L'histoire ne vit pas dans les livres, elle vit dans les hommes qui choisissent de s'en souvenir.

Un peuple qui oublie son passé devient étranger à lui-même.

Car ce que les anciens ont construit avec sacrifice ne doit jamais être perdu dans le si-

lence des générations nouvelles.

La mémoire n'est pas un poids, c'est une boussole.

Elle ne nous retient pas en arrière, elle nous empêche de marcher sans direction.

Honorer son histoire, c'est protéger son identité.

C'est comprendre que notre présent est né de luttes, et que notre avenir dépend de ce que nous décidons d'en faire.

Celui qui connaît l'histoire de son peuple ne se laisse pas facilement effacer.

Publié par Gilles Nya sur sa page Facebook, le 14 avril 2026

CELUI QUI PARLAIT TROP AVEC SON ESPRIT

Dans un village entouré de rivières et d'arbres anciens vivait un jeune homme nommé Sélassi.

Sélassi n'était ni pauvre, ni malade, ni malchanceux.

Mais il était fatigué... intérieurement.

Chaque matin, avant même que le soleil ne touche les toits de chaume, une voix se levait en lui : « Tu n'es pas assez. »

« Aujourd'hui sera difficile. »

« Méfie-toi des autres. »

Et Sélassi écoutait.

Quand quelqu'un le saluait, il pensait : « Il se moque de moi. »

Quand une opportunité arrivait, il murmurait : « Je vais échouer. »

Quand la paix s'installait, il la chassait lui-même.

Peu à peu, sans s'en rendre compte, Sélassi devint l'esclave de ses propres pensées.

Un jour, épuisé, il alla voir le vieux sage du village, un homme que l'on appelait Kouta.

— Père, dit-il, je ne comprends pas... Ma vie est correcte, mais mon cœur est lourd. Mon esprit ne me laisse pas respirer.

Le vieil homme le regarda longuement, puis lui tendit unealebasse remplie d'eau.

— Porte ceci jusqu'à la rivière... sans en renverser une seule goutte.

Sélassi, surpris, accepta.

Sur le chemin, des enfants criaient, des femmes discutaient, des hommes l'interpel-



laient... Mais Sélassi ne répondait à personne. Son regard était fixé sur l'eau. Ses pas étaient mesurés. Son attention était totale. Il arriva à la rivière. Pas une seule goutte n'avait été renversée.

Le sage, qui l'avait suivi en silence, lui demanda : — As-tu entendu les insultes de cet homme sur la place ? — Non. — As-tu remarqué les rires derrière toi ? — Non.

— As-tu pensé à tes peurs habituelles ?

— Non... j'étais concentré.

Le vieil homme sourit.

— Voilà ton problème, Sélassi. Ton esprit parle... parce que tu l'écoutes trop. Tu lui donnes le trône, alors qu'il devrait être ton serviteur.

Il posa sa main sur son épaule et dit :

— L'esprit est comme cette eau. Si tu le laisses trembler dans tous les sens, tu perdras tout.

Mais si tu le tiens avec attention... il devient clair, calme, et utile.

Sélassi resta silencieux.

Ce jour-là, il comprit une chose essentielle : le combat le plus important ne se mène pas contre les autres... mais à l'intérieur de soi.

Et depuis ce jour, chaque fois que son esprit commençait à s'agiter, il se posait une seule question :

« Qui tient laalebasse ? Moi... ou mon esprit ? »

Morale Celui qui ne maîtrise pas son esprit devient prisonnier de ses propres pensées.

Mais celui qui apprend à observer, filtrer et diriger ses pensées reprend le pouvoir sur sa paix, ses décisions... et son destin.

Publié par Gilles Nya sur sa page Facebook, le 13 avril 2026



Horaires des prières

Fajr	Dohr	Asr	Maghreb	Isha
05:20	12:54	16:23	19:02	20:24

APPEL DE L'UIPA

POUR LA LIBÉRATION IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE DE TOUS LES PRISONNIERS PALESTINIENS

L'UIPA appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers palestiniens

L'Union interparlementaire arabe (UIPA) a appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers palestiniens détenus dans les prisons de l'occupation sioniste, notamment les malades, les enfants, les femmes et les personnes âgées, ainsi qu'à la mise en place de commissions internationales indépendantes chargées de révéler les violations dont ils font l'objet.

Dans un communiqué signé par son président, M. Brahim Boughali, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), à l'occasion de la Journée du prisonnier palestinien (17 avril), l'UIPA a affirmé "que les prisonniers palestiniens, dont le nombre dépasse 9.500, parmi lesquels des femmes, des enfants, des personnes âgées et des malades, subissent quotidiennement les formes les plus atroces de torture physique et psychologique, de négligence médicale délibérée, de famine et de privation des droits humains les plus élémentaires".

L'UIPA a, à ce propos, indiqué que les prisonniers palestiniens "paient le prix de la défense de leur terre et de leurs lieux saints, ainsi que celui de leur refus de l'injustice et de l'occupation arbitraire".

L'Union a également renouvelé sa



condamnation " la plus ferme" de la loi criminelle adoptée par l'occupation sioniste quant à l'exécution des prisonniers

palestiniens, notant que l'adoption de cette loi "constitue une preuve claire et irréfutable de la politique raciste et haineuse menée par

l'entité sioniste contre le peuple palestinien sans défense, en particulier ses prisonniers".

Cette loi "reflète clairement la politique d'apartheid pratiquée par l'entité sioniste, transformant les prisons de l'occupation en scènes d'exécution", qualifiant cela de "crime de guerre explicite et une violation flagrante du droit international humanitaire et des Conventions de Genève", précise l'UIPA.

Par ailleurs, l'Union a appelé la communauté internationale, les parlements du monde et les organisations de défense des droits de l'homme à "condamner cette loi criminelle, la considérant comme un crime de guerre nécessitant la poursuite de ses auteurs devant la Cour pénale internationale, et à exercer une pression immédiate pour son abrogation et l'arrêt de toute tentative de son application", ainsi qu'à " la formation de commissions d'enquête internationales indépendantes pour révéler les crimes de torture et les exécutions sommaires et les viols sexuels dans les prisons de l'occupation".

RA

UNION AFRICAINE DE RADIODIFFUSION

L'ALGÉRIE CONSERVE LE POSTE DE PREMIER VICE-PRÉSIDENT

L'Algérie a conservé le poste de premier vice-président de l'Union africaine de radiodiffusion, a indiqué l'Union sur son site internet.

Cette décision intervient après la reconduction de l'Algérie à l'unanimité par le Conseil exécutif de l'Union, lors de ses réunions tenues vendredi soir dans la capitale gambienne, Banjul.

Ce renouvellement unanime est une reconnaissance du rôle actif que joue l'Algérie au sein des structures de l'Union, ainsi que de sa contribution continue au soutien du travail média-

tique africain et au renforcement de la coordination entre les institutions de diffusion du continent.

Au cours des travaux du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale de l'Union, l'Algérie a fortement défendu les principes fondamentaux sur lesquels a été fondée l'Union africaine de radiodiffusion, et a réaffirmé son engagement permanent à soutenir l'Union, notamment le centre d'échange d'informations et de programmes situé dans la capitale Alger.

RA

POUR PROTÉGER L'ÉCONOMIE NATIONALE

LE DG DES DOUANES SOULIGNE L'IMPORTANCE DE LA COORDINATION

Le Directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouche, a souligné, samedi à Sidi Bel-Abbes, l'importance de la coordination entre les différents corps de sécurité afin d'assurer une protection efficace de l'économie nationale et de lutter résolument contre toutes les formes de criminalité organisée et de contrebande.

En marge de l'inauguration de nouvelles infrastructures douanières, dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya, le général-major Bakhouche a indiqué que le renforcement de la coopération sur le terrain et l'échange d'informations entre les services de sécurité constituent la "pierre angulaire" de la stratégie nationale visant à sécuriser les frontières et à démanteler les réseaux criminels.

Il a également précisé que la mise à disposition de moyens logistiques modernes vise à améliorer la préparation des agents ainsi que leur capacité d'intervention rapide et efficace.

A cette occasion, le Directeur général des Douanes a procédé à l'inauguration du nouveau dépôt des saisies (véhicules et marchandises) de la wilaya, réalisé pour un coût de 255 millions de dinars.

Cette infrastructure dispose d'une surface de stockage couverte de plus de 4 255 m², équipée de systèmes de surveillance

avancés, ainsi que d'un bloc administratif intégré et d'espaces dédiés au personnel.

Selon les explications fournies, cette structure logistique, baptisée du nom du martyr du devoir national douanier Benarabia Larbi, permet une gestion organisée et sécurisée des véhicules et des marchandises saisies, grâce à un système informatique moderne assurant un traitement automatisé et performant. Cela contribue à accélérer les procédures administratives et judiciaires y afférentes. La capacité d'accueil du dépôt est estimée à 242 véhicules.

Par ailleurs, le même responsable a suivi une présentation détaillée du bilan des activités de la direction régionale des Douanes de Tlemcen, notamment en ce qui concerne les opérations récemment menées.

Il a, également, inauguré la brigade polyvalente des Douanes dans la commune de Ras El Ma, baptisée du nom du martyr Belbachir Bourakba. Le général-major Abdelhafid Bakhouche poursuivra sa visite dans la wilaya par la pose de la première pierre d'un projet de réalisation de 63 logements promotionnels aidés à Sidi Bel-Abbes, ainsi que par l'annonce du programme national de la Direction générale des Douanes relatif au logement promotionnel aidé au profit des personnels du corps des Douanes.

RA

EXPORTATION

20.000 TONNES DE CIMENT BLANC POUR LE GUATEMALA

Chargement de 20.000 tonnes de ciment blanc dans le cadre d'une opération d'exportation vers le

ANNABA- Une cargaison de 20.000 tonnes de ciment blanc, emballée dans des Jumbo bags (grands sacs), a été chargée, samedi au port d'Annaba à bord d'un navire, dans le cadre d'une opération d'exportation vers le Guatemala dans le cadre des efforts visant à diversifier les exportations hors hydrocarbures, selon un communiqué publié par l'Entreprise portuaire.

Le même communiqué a précisé que l'opération de chargement, qui s'est déroulée au niveau du quai numéro 9 dans des conditions d'organisation rigoureuses, a vu la mobilisation de tous les moyens humains et logistiques, mis en place en coordination avec les différents acteurs du système portuaire, ce qui a permis d'assurer le déroulement de l'opération dans de bonnes conditions appropriées et dans des délais record.

Cette opération s'inscrit, selon la même source, dans le cadre des efforts du pays visant à renforcer les exportations hors hydrocarbures en accompagnant les opérateurs économiques et en facilitant l'accès des produits algériens aux marchés internationaux, notamment ceux de l'Amérique latine.

L'opération a également mis en évi-

dence les capacités du port d'Annaba à gérer les chargements de grande envergure, renforçant ainsi sa position en tant que plateforme logistique stratégique au niveau du bassin méditerranéen et contribuant à la diversification de l'économie nationale et à la promotion des exportations.

RA

LÉGISLATIVES DU 2 JUILLET

L'EXEMPTION DE LA CONDITION DE REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES LISTES NE DISPENSE PAS DE LA REPRÉSENTATION FÉMININE MAIS UNIQUEMENT DU QUOTA

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a affirmé, samedi dans un communiqué, que l'exemption de la condition de représentation des femmes dans la constitution des listes de candidats aux élections des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), ne signifie en aucun cas une dispense de la représentation féminine, mais uniquement une exemption du quota requis.

"En vertu de la Constitution, notamment son article 59, et conformément au décret présidentiel 26-145 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'APN, prévue jeudi 2 juillet 2026, l'ANIE informe l'ensemble des listes

de candidats concernés par la demande d'exemption de la condition de représentation des femmes, faute d'avoir atteint le tiers (3/1) des candidats requis par l'article 191 de

l'ordonnance 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021, que ladite exemption ne signifie en aucun cas une dispense de la représentation féminine, mais plutôt une exemption du quota", précise la même source.

Ainsi, "les listes doivent garantir l'inclusion du minimum de représentation féminine parmi les candidats, indépendamment du bénéfice de l'exemption de la condition du tiers".

RA